

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Commission de l'Evaluation

Rapport sur :

La conjoncture économique et sociale
du 2^{ème} semestre 2002

SOMMAIRE

Partie II : La Conjoncture Economique et Sociale du Second Semestre 2002

REMERCIEMENTS

VUE D'ENSEMBLE

1. EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES
2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE
3. ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES
4. EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE
5. EVOLUTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE
6. EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE
7. CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE
8. LA SITUATION SOCIALE

CONCLUSION GENERALE

RECOMMANDATIONS

ANNEXES GRAPHIQUES

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2002, les membres de la Commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions, du mardi 25 février au lundi 17 mars 2003 de :

Monsieur le Ministre des Finances,
Monsieur le Ministre de la Participation et de la Promotion de l'Investissement,
Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,
Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines,
Monsieur le Ministre des Ressources en Eau,
Monsieur le Ministre Délégué chargé du Développement Rural,
Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie,
Monsieur le Délégué à la Planification,
Monsieur le Délégué à la Relance Economique,
Monsieur le Directeur Général des Douanes,
Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Statistiques,

Ainsi que de :

Messieurs les Représentants des organisations patronales privées et publiques,
Messieurs les Représentants de l'UGTA.
Messieurs les Représentants des Sociétés de Gestion et de Participation.

Les membres de la Commission de l'Evaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité de leurs exposés, des informations communiquées et des éclairages apportés.

VUE D'ENSEMBLE

La conjoncture économique fait apparaître, pour l'année 2002, une évolution positive qui conjugue amélioration du niveau de croissance, consolidation des agrégats financiers et accroissement du niveau de l'épargne sur fond de stabilisation des prix. Les efforts consentis par les pouvoirs publics pour arriver à faire redémarrer l'économie après plusieurs années de récession se sont matérialisés par des dynamiques sectorielles inégales mais globalement intéressantes. En termes de résultats, le produit intérieur brut enregistre un taux de croissance de 4,1% en 2002. Hors hydrocarbures et hors agriculture, le taux passe à 5,2%. Ce constat renforce la conviction que les gisements de croissance sont encore importants et n'ont jusqu'à présent pas été suffisamment exploités.

Grâce à cette croissance qualitativement et quantitativement appréciable, l'année 2002 aura enregistré une évolution satisfaisante qui rompt avec le cycle de la récession et les tentatives de redressement plus ou moins infructueuses de ces dernières années. Ce résultat tend également à réduire les contrastes et les paradoxes observés précédemment entre une aisance financière exceptionnelle et les faibles performances économiques et sociales, notamment en matière d'emploi.

Les agrégats extérieurs continuent d'afficher des résultats aussi positifs que ceux des deux dernières années, comme en témoignent l'excédent de la balance des paiements et le volume des réserves de change (malgré la hausse de l'encours de la dette extérieure) facteur de préservation de l'équilibre externe à moyen et même à long terme. D'autre part et en dépit des inquiétudes de départ suscitées par un engagement budgétaire important avec la phase de croisière atteinte par le PSRE et l'accroissement des dépenses d'équipement, le niveau de l'inflation accuse une baisse sensible par rapport à l'année précédente. En effet, le rythme moyen annuel de la hausse des prix pour 2002 est de 1,4% contre 4,2% en 2001. Tous paramètres confondus, la croissance économique enregistrée en 2002 reste une des plus saines que le pays ait enregistré depuis de longues années. Elle reste néanmoins insuffisante au regard des besoins économiques et sociaux pendant longtemps comprimés et

des possibilités offertes par rapport aux excédents monétaires et financiers disponibles et des capacités de redéploiement de l'économie nationale.

L'année 2002 apparaît comme étant une année charnière dans le processus de relance économique compte tenu des multiples enjeux tant économiques que sociaux auxquels a à faire face l'Algérie. Les impulsions budgétaires et l'implication des pouvoirs publics à travers le PSRE et le budget d'équipement de l'Etat a ressuscité une dynamique qu'il est important de prolonger au niveau des politiques sectorielles.

Ces politiques restent malheureusement encore livrées à l'incertitude et à l'hésitation en matière de choix stratégiques. En effet et malgré les résultats intéressants enregistrés sur les plans économique et financier et la volonté des pouvoirs publics d'assurer une relance soutenue, il y a lieu de constater que l'économie nationale connaît de multiples situations de blocage sur lesquelles viennent s'échouer les tentatives de sortie de crise. En soubassement, l'épreuve de l'ouverture de l'économie, à termes maintenant échus, risque d'être fatale pour de nombreux secteurs d'activité si les restructurations, les réformes et les mises à niveau continuent de pâtir de multiples tergiversations dont les intérêts de groupes s'en font bien souvent l'écho.

Au niveau social, il faut aussi relever l'effort important fait en matière de création d'emploi. La mise en œuvre du PSRE 2001 s'est traduite par la création de 457.400 postes de travail, selon les données communiquées, dont près de la moitié en postes permanents. Néanmoins, l'accumulation du chômage pose des problèmes de société aussi graves qu'aigus. Là aussi, le PSRE a eu des effets indéniablement positifs mais il reste que la connaissance du chômage et le combat pour sa réduction, continuent de se nourrir d'une vision fataliste et d'actions sectorielles sans aucune mesure avec l'étendue de ce fléau.

La situation sociale reste instable comme en témoigne la persistance d'un climat social souvent tendu appelant à plus d'exigence en matière de gouvernance et à plus de participation des nouvelles générations.

UNE CONJONCTURE MACRO ECONOMIQUE QUI RENFORCE LES EQUILIBRES STRUCTURELS

Les résultats financiers enregistrés soulignent une viabilité accrue de la balance des paiements, dans un contexte de stabilité du taux de change effectif réel avec la consolidation de la situation des finances publiques et enfin une nette amélioration de la liquidité des banques corollairement à celle du Trésor. Ce dernier n'a pas cessé, en effet, de réaliser des capacités d'épargne financière assez conséquentes depuis l'année 2000, se traduisant par des dépôts accrus auprès de la Banque d'Algérie malgré une situation de déficit au niveau du solde budgétaire partiel qui semble sans gravité relativement aux situations excédentaires réalisées en 2000 et, à un moindre degré, en 2001.

D'une manière générale, les finances publiques ont connu une situation saine et stable malgré les importantes dépenses d'investissements inhérentes au PSRE et malgré les décaissements en devises liées à l'augmentation des importations (plus de 18,2%). L'évolution annuelle des dépenses d'équipement (+26,7%) a été de 4 points supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (+22,6%).

Durant l'année 2001, le Trésor Public a grandement contribué à l'assainissement de la situation patrimoniale des banques publiques. L'année 2002 a été une année où l'excédent d'offre de liquidités sur le marché monétaire interbancaire paraît significatif. Cet excédent s'est accompagné d'une hausse importante des dépôts des banques primaires auprès de la Banque d'Algérie alors que le recours au refinancement par le système bancaire est pratiquement tombé à zéro.

Il faut aussi rappeler que la part de l'épargne dans le revenu disponible des ménages a augmenté au cours de ces dernières années comme l'attestent les données macro économiques. Elle est de 13,7% en 2001 contre 10,3% en l'an 2000. Elle était respectivement de 3,5% et de 6% en 1997 et en 1998. Ceci signifie que des ménages de plus en plus nombreux dégagent des capacités d'épargne importantes et que la confiance dans les placements dans les banques publiques est aujourd'hui un fait avéré.

Les indicateurs de la dette extérieure de l'Algérie ont enregistré eux aussi une amélioration notable au niveau du ratio du service de la dette qui est passé de 22 % en 2001 à 21 % en 2002. Le solde positif de la balance courante constitue

par ailleurs une sûreté financière pour notre économie en terme de consolidation des moyens de paiements extérieurs.

Face à ces performances, il convient de souligner l'augmentation de l'encours de la dette, de l'ordre de 500 millions de \$ US, en raison de la reprise des crédits financiers, de la baisse du dollar et du renchérissement de l'Euro ainsi que la dérive, qui se poursuit, du taux de change dans la mesure où la monnaie nationale a perdu 10,8 % de sa valeur par rapport au dollar et à l'Euro au cours du second semestre 2002.

En termes de moyens de paiement extérieurs, les réserves de change représentent près de 20 mois d'importation bien que leur niveau soit en baisse par rapport à 2001. Aussi importe -t- il de signaler que le niveau des importations attendu dans les prochaines années aura tendance à augmenter du fait de l'accroissement de la demande intérieure (dépenses d'investissements et de fonctionnement), ce qui devrait interpeller sur les récurrences des phénomènes par rapport aux capacités de prise en charge à différents niveaux allocatifs.

Enfin, il ne faut pas négliger, dans l'euphorie des excédents financiers, la situation de forte dépendance de l'économie à l'égard des facteurs exogènes, notamment les recettes tirées des exportations des hydrocarbures qui placent l'économie nationale dans une situation d'équilibre fragile aussi bien sur le plan économique et financier que sur le plan de la satisfaction des besoins sociaux. Dans cette perspective, il faut aller résolument vers la substitution d'importation par l'accroissement du niveau de couverture de la production nationale. Au plan de la relance des activités économiques, l'importance des liquidités disponibles devraient susciter plus d'inquiétude dès lors que l'on assiste à une stérilisation des excédents financiers au niveau bancaire.

DES POLITIQUES SECTORIELLES ENCORE LIVREES A L'INCERTITUDE ET A L'ABSENCE DE CHOIX STRATEGIQUES

La croissance de la sphère réelle, en 2002, a été est principalement tirée par le BTPH et les services. Ces deux secteurs apparaissent comme directement liés aux activités qui ont connu la plus grande expansion en 2002, entre autres, celles du bâtiment, du commerce et du transport.

Les croissances sectorielles, analysés sur une période de moyen terme, soulignent :

- le déclin persistant du secteur public de l'industrie avec des séquences de reprise de plus en plus rares
- une progression discontinue du secteur de l'énergie expliquée probablement par le poids des facteurs exogènes avec aussi de faibles impulsions en direction des autres secteurs de l'économie nationale mais auquel on doit néanmoins reconnaître une importante vitalité
- la régularité du secteur du BTPH qui reste toutefois soumis aux contingences des programmations publiques
- les évolutions erratiques qui affectent l'agriculture encore livrée à l'influence des aléas climatiques
- un secteur des services en plein essor sur de nombreux segments mais dont la maîtrise tend de plus en plus à échapper aux pouvoirs publics

Si globalement la production industrielle a augmenté de 2,5 % entre 2001 et 2002, cette croissance est tirée à la hausse par le secteur privé. Les contre performances du secteur public relèvent d'une symptomatique générale caractérisée par l'inefficience d'une grande partie des entreprises, l'obsolescence des équipements, la masse importante des frais de personnel et les lourdeurs des systèmes de gestion. Il est vrai que ce secteur est placé dans des conditions de croissance difficiles compte tenu des contraintes de financement, du poids des charges financières et de la perte de parts de marché en raison de pratiques commerciales quelquefois peu orthodoxes. Les hésitations en matières de restructuration industrielle et de réformes ne peuvent que confiner à l'inquiétude quant au devenir du secteur.

La dynamique attendue du secteur des PME/PMI bute toujours sur des problèmes récurrents liés au foncier industriel, à l'aménagement et à l'équipement de zones industrielles, à l'absence d'appui des banques aux entreprises, à l'insuffisance des instruments de soutien (formule du crédit bail de leasing, marché des capitaux). Ceci n'est malheureusement qu'une partie des faits étant donné que peu d'efforts sont déployés par des pouvoirs publics et les opérateurs économiques du secteur privé pour marquer davantage leur engagement vis à vis de ce secteur.

Dans le secteur de l'énergie et des hydrocarbures, et en dépit du dynamisme de la politique des partenariats, le niveau de croissance reste encore irrégulier et d'une incidence insuffisante sur le reste de l'économie nationale. L'évolution des prix n'explique pas à elle seule les niveaux de croissance du secteur. S'il est important de souligner la consolidation de certaines activités en amont, d'autres, en aval, comme la pétrochimie sont sur la voie du déclin. Le secteur continue d'être secoué par des débats de fond relatifs au rôle des hydrocarbures dans l'économie nationale. Les positions exprimées par les partenaires économiques et sociaux attestent de divergences profondes quant au rôle des hydrocarbures dans le développement économique, de l'utilisation de ces ressources comme seule capacité de financement et de leur statut en tant que garant et protecteur de la souveraineté. Le besoin de transparence est posé comme aspect cardinal des choix stratégiques et des transactions.

La conjoncture internationale permet de souligner le risque de détérioration en perspective du commerce des produits énergétiques avec la remise en cause de la clause de destination par la Directive européenne sur le gaz et l'électricité. Dans cette problématique, le secteur devra promouvoir de nouvelles stratégies de conquête de marché et diversifier ses activités et les consolider avec la recherche de nouveaux partenariats, l'enjeu étant, à ce niveau, considérable.

Le secteur du BTPH a connu une évolution positive en 2002, avec une croissance réelle se situant entre 5 et 7%, avec l'augmentation sensible des dépenses d'équipements de l'Etat de plus de 20% et une disponibilité globalement peu contrariée des matériaux de construction de base.

Les nouvelles approches du financement du logement par lesquelles le bénéficiaire devient partie prenante du dispositif, a non seulement créé un engouement certain de la part de la population éligible à ce dispositif mais aussi a permis de libérer une partie des ressources publiques pour faire face aux besoins de financement du logement social. Il reste à reconfigurer ces dispositifs et tenter de trouver, dans les formules en faveur de la mobilisation de l'épargne des ménages et d'accumulation, une dynamique sectorielle plus forte et de nature structurante. A l'envers, il convient de réduire les contingences des politiques sectorielles en relation avec la multiplicité des

programmes, l'anarchie qui prévaut en matière d'urbanisme et de foncier. La reconfiguration des moyens de réalisation est aussi d'un intérêt capital.

Le secteur des travaux publics, qui accuse un retard important au niveau des infrastructures tant portuaires, routières que ferroviaires, continue de subir les mêmes contraintes générées par l'insuffisance des ressources budgétaires qui contraint à des arbitrages réduits, à des saupoudrages sans effets induits significatifs et ce, depuis de longues années. L'espoir suscité par le PSRE, au titre du programme de renforcement des infrastructures, est déçu par la mise en place tardive des crédits, des procédures d'appels d'offres internationaux assez lourdes et surtout des difficultés de mobilisation de crédits en raison d'une maturation insuffisante des projets. La relance de l'autoroute Est-Ouest doit être considérée, dans ce chapitre, comme un projet d'intérêt stratégique compte tenu de ses multiples incidences.

Dans le secteur de l'agriculture, le soutien de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du PNDA a permis une revivification remarquable des activités agricoles même si elles ne se traduisent pas par une croissance soutenue. L'approche du PNDA mérite d'être prolongée par la prise en charge des grandes questions de nature plus structurelle comme l'organisation des marchés et la mise en place d'une véritable politique agricole axée sur le moyen et le long termes.

Les perspectives de la libéralisation des marchés des produits agricoles avec les questions sous-jacentes de rendements sont contraintes par la faiblesse des marges de manœuvre au niveau des structures agraires et foncières, sans prolongement au niveau du complexe agroalimentaire et sans base d'accumulation auto-reproductible. Dans cet ordre d'idées, l'agriculture algérienne continue de présenter le paradoxe d'avoir à adopter rapidement les méthodes industrielles de production tandis qu'elle conserve toujours des structures artisanales d'exploitation, sous la forme de micro unités, dont la petitesse et la dispersion demeurent une source de faiblesse dans un environnement économique soumis de plus en plus à la loi de la concentration et reste faiblement connectée aux autres secteurs d'activité au moment où la plupart des agricultures méditerranéennes ont fait leur mue.

La nouvelle approche du développement rural, à travers des mesures d'accompagnement mieux adaptées à la nature des besoins des exploitations agricoles et des ménages tend aussi à susciter un réel intérêt. Il est important de soutenir le concept de développement rural qui reste essentiel dans la réhabilitation des espaces qui ont été lourdement pénalisés par des politiques économiques et sociales centralisatrices et qui ont payé un lourd tribut au terrorisme. La mise en valeur de proximité s'inscrit dans une problématique de développement durable qui reste une approche extrêmement intéressante aux nombreux problèmes que pose l'espace algérien.

Le secteur tertiaire continue de tirer la croissance à la hausse. Encore faudrait-il pouvoir discerner les contributions réelles des différentes branches d'activité économique, ce que les statistiques disponibles ne permettent pas de faire. Il est toutefois important de relever la montée en cadence des activités de transport et de commerce à la faveur des politiques d'ouverture. Celles-ci pèchent par un déficit manifeste en matière de contrôle et de régulation dans les transports terrestres. De plus, l'anarchie, que l'extension incontrôlée de ces activités commerciales suscite, pose de redoutables questions à la maîtrise et au contrôle par l'Etat de systèmes qui s'alimentent par le détournement en référence à l'informel qui tend à gangrener l'économie nationale.

Le problème du secteur commercial est posé depuis quelques années déjà et inquiète de plus en plus par rapport à ses capacités de nuisance quand il est couplé avec l'affairisme. Le manque de protection de l'économie nationale et l'extension débridée des activités d'importation peuvent réduire dramatiquement la sphère productive et placer sous sursis les activités manufacturières qui continuent de résister tant bien que mal au choc de l'ouverture.

DES POTENTIALITES REELLES DE CROISSANCE CONTRAINTEES PAR LE PEU DE VISIBILITE DES REFORMES

L'économie nationale a connu une longue période de croissance hésitante pour ne pas dire molle. Or, de nombreuses opportunités apparaissent aujourd'hui à la faveur de la mise en place du PSRE et des incitations d'affaires qui ne cessent de s'élargir sans souvent trouver d'écho. Une croissance cumulative qui

pourrait tirer profit de toutes les opportunités offertes place la libération des initiatives au premier plan des dispositions à prendre. Dans cet ordre d'idées, les capacités de réaction de l'économie nationale aux multiples incitations endogènes et exogènes restent limitées au regard de la faible réaction du secteur public, du poids toujours contraignant des régulations administratives et du peu d'engagement du secteur privé. D'autre part, le retard et les incertitudes qui caractérisent de plus en plus les réformes ne sont pas de nature à faire avancer le débat ni sur les choix économiques ni sur les politiques de régulation. Bien pire, ils risquent de confiner l'économie algérienne dans une position complètement autarcique.

La crainte que le processus de relance, à travers le PSRE, ne vienne à s'éteindre sitôt la programmation budgétaire achevée est réelle. Elle est couplée avec la crainte de ne pas connaître de prolongements et de s'échouer sur des systèmes réfractaires et une économie peu préparée à perpétuer la croissance.

Le soutien à la relance doit induire, et c'est sa finalité, une dynamique de croissance soutenue et durable ; les conditions de cette durabilité et de cette soutenabilité n'existent encore pas. Les surplus budgétaires ne peuvent que servir d'appoint dans ces processus quand ils ne sont pas remis en question par des conjonctures énergétiques moins favorables qu'elles ne l'ont été ces trois dernières années. Les impulsions de croissance, portées principalement par l'économie publique, se heurtent aux limites des capacités d'engagement de l'Etat, à la rigidité des cadres de gestion et à la faible motivation des acteurs économiques, particulièrement du secteur privé

Les véritables enjeux de l'économie et de la société algériennes renvoient à la mondialisation comme principal référent en ce qui concerne la restructuration des activités économiques et la mise en place d'interfaces cohérentes avec les pratiques économiques, sociales et institutionnelles internationales. Or, de ce point de vue, le nombre de chantiers de réformes est considérable. Ainsi se pose toujours la question des stratégies de réformes et leur mise en cohérence compte tenu de leur niveau d'interdépendance (restructuration et privatisation des entreprises, réforme bancaire, réforme fiscale et tarifaire, ...).

L'accélération des procédures pour la prochaine adhésion de l'Algérie à l'OMC et à l'UE pourrait constituer un risque pour les entreprises algériennes qui ne disposeraient pas d'une mise à niveau globale susceptible de les situer au même niveau de compétitivité que les entreprises étrangères

Parallèlement à cette obligation d'adhésion, qui doit être entérinée par la signature de plusieurs accords (commerce, propriété intellectuelle, services financiers...), l'Etat se voit contraint d'accélérer le processus de restructuration et de privatisation susceptible de relancer la sphère productive en veillant à ce que les facilités offertes, notamment en matière tarifaire, ne soient pas de nature à affaiblir davantage la dynamique naissante du secteur privé national et à remettre en cause les efforts consentis ou à consentir pour le relèvement du secteur public. L'Etat se voit également contraint d'impulser l'investissement par la mise en œuvre de mesures incitatives et de structures de facilitations. Le processus de négociation quant à l'adhésion de l'Algérie à des espaces de ce genre reste marqué par de nombreuses ambiguïtés. En effet, comment peut-on entreprendre de s'engager dans des processus dont on connaît les règles et les procédures quand dans le même temps des décisions importantes de mise à niveau sont sans cesse reportées. Les négociations en cours ne sont pas non plus aussi posées sur de véritables challenges pour devoir être endogénéisées. Ceci signifie que les engagements et les échéances internationaux de l'Algérie ne pourront pas pendant longtemps rester sans effets directs ou indirects immédiats sur l'économie officielle ou l'économie formelle que ce soit dans le domaine des services (banques, assurances, transports, télécommunications,...) des biens (normalisation, certification, contrôle de qualité,...) ou de la propriété intellectuelle. Une des premières causes de la hausse sensible des importations observée en 2002 est vraisemblablement due à la révision du tarif douanier.

La question des politiques publiques est aussi fortement interpellée pour renvoyer aux mesures à prendre dans différents secteurs d'activité pour faire face aux impératifs de l'adhésion à l'OMC et à l'accord d'association avec l'UE.

UNE SITUATION SOCIALE INSTABLE QUI MANIFESTE DE PLUS EN PLUS D'EXIGENCES EN MATIERE DE GOUVERNANCE

En ce qui concerne le volet social, il convient de noter la persistance d'un climat tendu. Le mécontentement social persiste et se manifeste aussi bien dans les cadres organisés que non organisés. Les revendications salariales dans le secteur de l'éducation et de la santé, les multiples manifestations en divers endroits du territoire national autour de questions de répartition de logements, de l'emploi, d'alimentation en eau potable ou d'amélioration du cadre de vie témoignent de ces tensions.

Le domaine social continue d'être caractérisé par de nombreuses distorsions et une gouvernance aléatoire qui contribuent à exacerber les contradictions sociales et à créer de multiples foyers de tension. Le déficit dans l'action et la communication administratives semble persister et tend à exacerber les contraintes vécues par les citoyens et amplifier leurs problèmes.

Les limites reconnues aux efforts de rationalisation et d'optimisation des opportunités d'emploi, compte tenu de la massification du phénomène, se conjugue à l'inertie observée face à l'élargissement préoccupant de la sphère informelle et des zones de non-droit, dont on semble attendre des solutions alternatives et spontanées au déficit de création d'emplois.

La population reste encore livrée aux insuffisances des niveaux de prise en charge des besoins sociaux malgré la mise en œuvre du PSRE qui a permis des rattrapages importants mais insuffisants compte tenu des retards accumulés et de l'urgence des situations. Par exemple et par rapport aux conditions de vie, il convient de noter le recul de la consommation des ménages de l'ordre de 4% par rapport à l'année 1988, soit une baisse moyenne annuelle de 0,27% selon les résultats de l'enquête consommation 2000 de l'ONS. Ces situations de déficit et de recul affectent l'ensemble des segments de la sphère sociale.

Les réformes structurelles tendent à cristalliser le débat social. Le processus de libéralisation de l'économie continue de partager les partenaires sociaux sur des questions aussi fondamentales que la privatisation des EPE, l'avant projet de loi sur les hydrocarbures, le tarif douanier et la protection de l'économie

nationale, le système de sécurité sociale, la réforme hospitalière, la réforme de la fonction publique.

Il faut noter, dans cet ordre d'idées, les hésitations du secteur privé à prendre des risques en s'engageant dans des opérations de reprise ou de partenariat avec le secteur public. Il est aussi important, à ce niveau, de se convaincre que les opérations de partenariat avec des entreprises étrangères ou les IDE ne viendront pas tant que les capitaux et les entreprises du secteur privé ne prendront pas le risque de s'engager eux-mêmes dans des opérations d'investissement au niveau local.

Les conditions d'adhésion à l'OMC et leur conséquences sur les différents secteurs d'activité et sur l'emploi partagent aussi les différents acteurs économiques et sociaux. La révision tarifaire, décidée en l'absence de l'évaluation des impacts et de l'absence de politiques de développement de l'investissement soutenues, est considérée par les entreprises nationales publiques et privées comme une menace directe quant à leur survie dans la phase actuelle de mise à niveau.

Ceci, à l'évidence, témoigne à la fois de la vigueur du débat social mais aussi de l'expression de visions et de positions unilatérales intéressées.

L'objet du débat social ne devrait-il pas aussi se situer au niveau d'une meilleure communication puisant sa source dans la clarification des concepts et des enjeux et définissant les responsabilités des acteurs, des opérateurs et des pouvoirs publics en référence à la nécessité de préserver les intérêts de générations entières sans avoir à condamner ceux des générations à venir sachant la faible marge de manœuvre de ces derniers. Dans cet ordre d'idées, ne serait-il pas important de faire consensus autour d'un projet social commun à tous les partenaires et opérateurs. L'idée d'un pacte social est suffisamment avancée. Couplée à une problématique de croissance, elle permettrait de cristalliser les desseins et la volonté de la société de faire face aux multiples défis qui menacent dangereusement l'avenir du pays.

En conclusion, il faut retenir que l'aggravation des contraintes qui pèsent sur l'environnement de l'entreprise algérienne, la déshérence des entreprises publiques qui poursuivent leur lente dérive ne semblent susciter aucune réaction concrète de la part des pouvoirs publics en dehors de la révision des dispositifs de gestion des participations de l'Etat et de mettre en projet d'autres révisions de textes.

Le rythme de mise en œuvre concrète des réformes structurelles et les exigences de la transition vers l'économie de marché et des engagements extérieurs du pays constituent autant de motifs d'inquiétude face à l'absence de choix stratégiques. Les négociations menées par l'Algérie semblent ne pas recevoir l'adhésion des partenaires d'autant qu'apparemment, aucun secteur (industrie, agriculture, services...) n'a fait l'objet d'une analyse particulière mettant en lumière la nécessité d'une protection à court et moyen termes par rapport aux délais de maturation d'avantages concurrentiels ou aux nécessités de protection sociale à l'instar de nombre de pays qui ont su poser quelques conditions à leur adhésion

Dans cette phase de transition, l'Etat tient un rôle primordial dans le processus de mise à niveau et la mise en place de structures et d'institutions de veille compétentes et qualifiées.

1- EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES

La conjoncture internationale du second semestre 2002 est restée fortement influencée par les effets des événements du 11 Septembre 2001, particulièrement sur l'activité boursière, par la crise Irako-Américaine, par une déstabilisation relative du Venezuela (grève des pétroliers), par une méfiance des investisseurs quant à une réelle reprise d'une croissance à l'échelle mondiale ainsi que par une inquiétude prononcée vis à vis des marchés pétroliers.

Au cours de l'année 2002, conséquence des événements du 11 Septembre 2001 et de l'explosion de la « bulle spéculative », le marché boursier n'a cessé de perdre des points sur l'ensemble des places.

Les variations annuelles ont toutes évolué à la baisse entraînant une fuite devant les marchés financiers et une méfiance accrue des acheteurs et des investisseurs. Les différents indices ont en effet enregistré des baisses

continues depuis janvier 2002 à fin décembre 2002 : Dow Jones (-16,8 %), Tokyo (-18,6), Londres (-24,5 %), Nasdaq (-31,5 %), Paris (-33,7 %), Francfort (-43,9%).

La déroute d'ENRON, en faisant découvrir les impacts néfastes de faux comptes et de formation de marchés asymétriques par la spéculation a contraint pratiquement tous les pays à réviser toute la réglementation relative à la surveillance et au contrôle des marchés financiers et boursiers.

Face au risque de généralisation de pratiques spéculatives, les Etats Unis ont été amenés à mettre en œuvre la loi Sarbanes-Oxley définissant un nouveau cadre de contrôle pour les entreprises et prévoyant de nouvelles sanctions en cas de non observance de la transparence en matière de bilan et de comptes (liste noire, pénalités...).

La crise du Venezuela trouve son origine dans les années soixante dix, suite à une déstabilisation de l'économie qui enregistrait pourtant une croissance annuelle moyenne de 7%. L'évolution des prix relatifs a été davantage favorable au secteur protégé plutôt qu'aux secteurs producteurs de biens échangeables (industrie, agriculture...) qui étaient fortement concurrencés par les produits étrangers.

D'un taux de croissance record de 10% atteint entre 1977 et 1978, le Venezuela amorce un déclin structurel au cours de ces vingt dernières années pour enregistrer un taux de « décroissance » de 4 % en 2002, malgré la mise en œuvre de divers programmes de redressement économique. Depuis le début des années quatre vingt dix, l'investissement privé n'a guère dépassé les 2 % du PIB.

La crise survenue au Venezuela a eu des impacts sur les pays voisins par la réduction des disponibilités en matière d'énergie. Cuba, Jamaïque, Haïti ont vu toutes leurs prévisions revues à la baisse du fait de l'instabilité du Venezuela auprès duquel se faisait leur approvisionnement.

Au niveau mondial, il est ressenti une récession qui risque de s'installer au delà de l'an 2003. Les risques relatifs à la demande extérieure (stabilité ou baisse de la demande mondiale) sont nettement soulignés et pourraient peser durablement sur la relance de la croissance basée sur la redynamisation de la demande intérieure propre à chaque pays (hausse de la consommation).

Le commerce mondial a enregistré, en valeur en dollars, une baisse de 4% de ses exportations. Durant les six premiers mois de l'an 2002, les importations de l'Union Européenne et des Etats-Unis ont régressé de 6 % et celles du Japon et de l'Amérique Latine de 10 %. Cette tendance à la baisse des échanges internationaux s'est maintenue au cours du second semestre du fait des très faibles niveaux de croissance réalisés par les pays développés.

Cette situation a entraîné une baisse relativement importante du volume des exportations des pays en développement et dont les prix des produits ont oscillé vers la baisse, affectant ainsi leurs recettes et déséquilibrant leurs balances commerciales.

Toutefois, cette conjoncture semble momentanément favorable aux Etats-Unis qui enregistrent un léger regain d'activité dû à une hausse de la consommation intérieure.

Cette dernière, en effet, en raison de la baisse des taux directeurs pratiqués par la Federal Reserve (les plus bas depuis 20 ans, soit 1,25 % à fin 2002), a évolué positivement grâce à la croissance de la demande de produits immobiliers (construction de près de 2 millions de logements entre fin 2001 et fin 2002) et de véhicules (crédits favorables). Les Etats-Unis redémarrent avec un taux de croissance de 4 % au troisième trimestre de 2002.

Cette évolution positive, basée essentiellement sur la relance de la consommation pourrait ne pas être durable dans la mesure où l'investissement continue de stagner du fait d'une absence de confiance et de divers scandales financiers dont les effets se sont élargis même hors Amérique, malgré des actions résolument tournées vers la baisse des impôts.

Par ailleurs la consommation ne peut croître indéfiniment si les mesures incitatives pour la création d'emplois ne produisent pas leurs effets.

Les Etats Unis tablent leur relance économique sur un déficit budgétaire de l'ordre de 159 milliards de dollars en 2002, par le soutien indirect aux bourses, et par des mesures sociales tant au plan de la lutte contre le chômage (allongement de la durée de perception de l'allocation chômage) que par des aides aux familles (augmentation des crédits d'impôts par enfant à charge) et par des avantages fournis aux PME/PMI. Toutefois, les difficultés d'une

véritable relance économique (croissance molle à l'échelle mondiale) pourraient mettre les Etats Unis dans une situation déflationniste.

L'Union Européenne, malgré un certain optimisme affiché de réaliser un taux de croissance de l'ordre de 2,5 % pour toute l'année 2002, ne réalise qu'une croissance moyenne de 0,8 %.

La prudence observée par les banques centrales européennes quant au soutien de la croissance par la relance de l'investissement (légère baisse des taux directeurs : de 3,25 à 2,75 %), a été sans impact car ce dernier se maintient à un niveau relativement bas.

Pour la zone Euro, entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre 2002, la croissance du PIB n'a été que de 0,3%.

Les économies française et allemande connaissent de sérieuses difficultés de démarrage, de résorption du chômage et de réduction de leurs déficits budgétaires (risquant de dépasser le seuil de 3 % du PIB fixé par le Pacte Européen de Stabilité).

Bien que connaissant les mêmes difficultés, ces deux pays adoptent des politiques contradictoires en vue de réduire leurs déficits budgétaires et enclencher un processus de croissance : l'Allemagne avec un déficit de 3,7 % du PIB, opte pour un relèvement des impôts pour le résorber, la France avec un déficit de l'ordre de 3 % prend des mesures en faveur, au contraire, d'une baisse des impôts.

L'Allemagne enregistre pour la troisième année consécutive des indicateurs inquiétants tant au plan économique qu'au plan social avec une relative aggravation du chômage (8,4 % en Novembre 2002). Au cours de l'année 2002, le PIB n'a augmenté que de 0,2 %, la demande intérieure a régressé de 1,6 %, les investissements en biens d'équipement ont chuté de 7,4 %, les importations de 3,6 % Cette situation est accentuée par un déficit budgétaire de 3,7 %. Les banques allemandes affichent les plus mauvais résultats en baisse du fait de la « tempête boursière » européenne et risquent de donner lieu à plus de 40000 dépôts de bilans à fin 2002.

La France, l'Allemagne et l'Italie comptant pour 3/4 de la puissance économique de la zone Euro connaissent des déficits budgétaires qui risquent

d'accentuer encore davantage non seulement leurs équilibres internes mais aussi ceux de toute l'Europe.

Les seuls pays ayant enregistré des taux de croissance notables demeurent la Grèce (+3,6 % en 2002), l'Irlande (+3,2 %) et l'Angleterre (+4,6 %) dont la dynamique économique n'est pas sous l'emprise de l'Euro.

Il convient également de retenir que la surévaluation de l'Euro et qui témoigne de la confiance des investisseurs dans cette nouvelle monnaie a fait néanmoins perdre un point de compétitivité en raison de la dépréciation du dollars.

Les pays de l'Europe centrale et orientale connaissent une situation de croissance comprise entre 2,5 et 4,5 %.

Concernant les marchés pétroliers, les cours n'ont pas connu de fortes fluctuations susceptibles de donner lieu à un krach, malgré la crise irako-américaine, le syndrome uruguayen et l'instabilité du Venezuela.

Au cours de ce semestre, les cours ont évolué en moyenne entre 23 et 27 dollars le baril.

En octobre 2002, le prix du baril atteint 28 \$ du fait de l'éventualité d'une guerre contre l'Irak. Le prix moyen pour l'année 2002 est de 23,7 dollars le baril contre 23,1 en 2001.

Sur un autre plan, l'Argentine continue de subir avec une intensité plus grande les conséquences de la crise survenue au cours de l'année 2001. Ce pays commence à connaître le spectre de la famine avec 2,5 millions d'enfants en dénutrition bien qu'il soit le premier exportateur mondial d'aliments par habitant. La hausse du chômage (plus de 21 %), celle de l'inflation (40 % en 2002) font que presque la moitié de la population vit sous le seuil de la pauvreté et de l'indigence.

A l'échelle mondiale, il y a une remise en cause de tous les programmes d'ajustement structurel proposés par les institutions de Bretton Woods.

Le FMI enregistre six échecs en moins de six ans selon Stiglitz (ex-vice président à la Banque Mondiale) : Indonésie, Thaïlande, Corée, Russie, Argentine, Brésil. Les politiques macro-économiques menées sous la houlette des institutions multilatérales ont plongé l'Argentine dans le désastre économique et social.

Le programme signé avec l'Uruguay n'a pas évité l'implosion du système bancaire et l'effondrement de son économie qui connaît sa 4^{ème} année de récession de même que le Brésil. La pauvreté atteint 44 % de la population latino-américaine et en dix ans le nombre de chômeurs a doublé.

La conjoncture algérienne a été marquée par les préparatifs d'entrée à l'OMC, par les perturbations liées au « retrait » du Venezuela du marché mondial, aux négociations au sein de l'OPEP quant au maintien de la production mondiale du pétrole et les risques calculés en direction des investisseurs.

L'accélération des procédures pour la prochaine adhésion de l'Algérie à l'OMC pourrait constituer un risque pour les entreprises algériennes qui ne disposeraient pas d'une mise à niveau globale susceptible de les situer au même niveau de compétitivité que les entreprises étrangères.

Parallèlement à cette obligation d'adhésion, entérinée par la signature de plusieurs accords (commerce, propriété intellectuelle, services financiers...), l'Etat algérien se voit contraint d'accélérer le processus de privatisation et de restructuration susceptible de relancer la sphère productive déjà existante et l'investissement nouveau par la mise en œuvre de mesures incitatives et de structures de facilitations.

Concernant ce volet, certains partenaires économiques et sociaux évoquent une certaine forme de précipitation et de fébrilité dans la mesure où d'une part, ils n'ont pas été associés dans les différentes moutures de dossiers présentés par l'Algérie et d'autre part, les facilités offertes par l'Algérie, notamment en matière tarifaire, sont de nature à affaiblir davantage la dynamique naissante du secteur privé national et à remettre en cause les efforts consentis ou à consentir pour le relèvement du secteur public.

Les négociations menées par l'Algérie semblent ne pas recevoir l'adhésion des partenaires d'autant qu'apparemment, aucun secteur (industrie, agriculture, service...) n'a fait l'objet d'une analyse particulière mettant en lumière la nécessité d'une protection à court et moyen termes à l'instar de certains pays dont la Chine, qui ont su poser quelques conditions à leur adhésion.

Le « retrait » du Venezuela a perturbé quelque peu le marché pétrolier mondial par la baisse de 3 millions de barils/jour. Les pays de l'OPEP ont été contraints

de stabiliser l'offre pour éviter une forte volatilité des prix et pour rassurer les pays importateurs.

Dans ce cadre l'Algérie, grâce à la découverte de nouveaux gisements, a réussi à augmenter sa capacité de production jusqu'à 1,5 million de barils/jour et à formuler une demande visant un accroissement de son quota de 200 000 barils/jour.

En termes de risques calculés par des Organismes étrangers, la COFACE (Compagnie française d'assurance de commerce extérieur) a révisé à la baisse, de cinq à quatre (sur une échelle de sept niveaux) le risque Algérie lui permettant ainsi de remodeler son image auprès des investisseurs étrangers.

Le cabinet anglais Control Risks Group situe l'Algérie dans le groupe à risque élevé sur cinq niveaux : insignifiant, faible, moyen, élevé, extrême, mettant l'accent sur les limites de protection de l'Etat. L'Algérie se trouve de ce fait classée au même titre que l'Albanie, le Pakistan, l'Indonésie...

Ces risques ne peuvent cependant être considérés comme absolus ou totalement objectifs dans la mesure où ils reposent sur l'alarmisme ayant suivi les événements du 11 septembre 2001, les tensions au Moyen Orient et les non dits des multinationales.

2 - EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Malgré l'importance des capacités de production que recèle l'industrie algérienne et les besoins de consommation en biens d'équipement et intermédiaires, l'observation de la conjoncture durant le second semestre révèle la situation paradoxale d'un secteur qui se caractérise entre autres par :

- l'absence d'une politique industrielle basée sur une vision de moyen et long termes.
- Un niveau d'investissements insignifiant dans le secteur public par rapport aux inévitables renouvellement, modernisation et mise à niveau des équipements et des installations.
- la non prise en charge effective, malgré les annonces, des situations contraignantes des entreprises publiques les plus déstructurées financièrement.

- les hésitations en terme de mise en place d'organes à même de prendre en main les destinées des entreprises publiques dont la plupart et de plus en plus, perdent leurs parts du marché et la chance d'une remise à flot qui leur permettrait d'améliorer leur productivité et de maintenir leur effectif.
- l'aggravation de l'handicap de l'entreprise algérienne à faire sa mue en vue d'affronter les échéances qui se rapprochent pour ce qui est de l'adhésion à l'OMC et la mise en œuvre des dispositifs contenus dans l'accord d'association avec l'Union européenne.
- un environnement qui fait preuve de trop d'inertie en matière d'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux effets, souvent non contrôlés, de l'ouverture de l'économie du pays et dont on peut citer la contrefaçon, le marché informel, la concurrence déloyale, l'insuffisance du contrôles aux frontières etc. ...
- l'inefficacité des services d'appui dont l'instauration et le développement avaient été considérés par le ministère de l'industrie comme une priorité, avant même la mise à niveau, du fait de ce qu'ils peuvent apporter aux entreprises naissantes comme assistance et aide pour améliorer leur rentabilité.
- un système d'information obsolète et en décalage total par rapport aux exigences, même en période de transition vers l'économie de marché. Cet état de fait ne permet pas aux entrepreneurs de disposer et en temps réel de données suffisantes et fiables en vue de prendre les décisions et les mesures appropriées qu'il s'agisse de production ou d'investissement.
- la persistance du manque de cohérence horizontale des plans d'actions et de développement des différents secteurs d'activités qui ont recours en amont ou en aval à des biens et des services industriels.

2.1- Evolution globale du secteur industriel

Le manque d'informations relatives au secteur industriel privé demeure d'actualité et ne permet de mesurer ni l'évolution ni la participation de ce dernier aux différents paramètres (taux de croissance, PIB, valeur ajoutée,

emplois ...). Selon les tendances observées en 2002, ce secteur aurait amélioré ses performances du fait principalement de la mise en exploitation de nouvelles installations.

Quand au secteur public, les performances des 3^{ème} et 4^{ème} trimestre (+ 7,2% et +1,2%) même si elles peuvent paraître appréciables par rapport aux réalisations du premier semestre (-6,3%) doivent être relativisées car l'indice global de 2002 soit -0,9% par rapport à 2001 est du même niveau (-0,6%) que celui de 2001 par rapport à 2000. Globalement les contraintes évoquées précédemment demeurent valables même si quelques indices permettent d'espérer la poursuite de la croissance. Pour mieux évaluer l'évolution des résultats il convient de les examiner par branche d'activité.

2.1.1- Evolution par branche :

Sur les huit branches du secteur public et pour toute l'année 2002, cinq ont connu une croissance, tandis que trois autres ont vu leur indice régresser par comparaison avec 2001.

- Pour la branche sidérurgie / métallurgie, la croissance a été de + 11,4% malgré la baisse de -17,9% enregistrée au cours du premier semestre 2002, tout en rappelant le taux de + 8,6% en 2001 par rapport à 2000 ; le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée ont connu une augmentation, respectivement de +30% et +34%.
- La branche électrique / électronique améliore sensiblement ses résultats avec une augmentation de l'indice de production de + 17,5%, alors qu'en 2001 il a été de +5% par rapport à 2000 .
- La branche matériaux de construction a enregistré un accroissement de +5,2% dû essentiellement à la production de ciment (+8%) qui a atteint 8,958 millions de tonnes ce qui constitue une excellente performance avec une hausse de 600.000 tonnes.
La branche bois / papier, après les régressions vécues ces dernières années et même le premier semestre 2002 avec - 8,7% a réalisé une performance remarquable en enregistrant un accroissement global de +6,1%. La valeur ajoutée s'est stabilisée au niveau de 2001.

- La branche chimie / pharmacie / engrais, même avec une croissance de +0,6% réalise pour la première fois un faible score eu égard aux bonnes performances de ces dernières années. Cette régression est le fait essentiellement des détergents (-43%), des engrais (-19%), de l'azote liquide (-10%).
- La branche mécanique / métallique, a vu sa production se réduire de -2,6% contre une augmentation importante (+22%) en 2001 avec des baisses inquiétantes sur les vannes (-19%), les camions (-9%), les chargeurs sur pneus (-16%) et les bétonnières (-24%). Par contre, d'autres produits ont enregistré des tendances à la hausse comme : les pompes (+7%), la boulonnerie (+20%), les cars et bus (+22%), les pelles hydrauliques (+13%), les grues (+289%) et les tracteurs agricoles. Cette évolution des filières traduit la relation « directe » entre la demande du marché local et la fabrication. Le PSRE et le PNDA semblent avoir quelque peu fouetté la « consommation ».
- La branche agro-alimentaire, avec un recul de la production de l'ordre -18,8%, contre -12,8% en 2001 poursuit les contre performances et perd ainsi le poids qu'elle avait dans la pondération industrielle dont elle ne représente que 41%. Sur les 16 familles de produits, neuf (09) ont régressé (semoules, farines, pâtes, levures, savons, lait, boissons gazeuses, bières, tabacs) et six (06) ont progressé (huiles alimentaires, produits laitiers, sucres raffinés, eaux minérales, aliments de bétail et concentré de tomates). Cette tendance baissière de l'indice confirme le déclin de certaines filières dû à l'entrée en production d'entités du secteur privé, mais aussi à la concurrence des produits importés. Le chiffre d'affaires a baissé de 15% tandis que la valeur ajoutée est restée au niveau de 2001.
- La branche textiles et cuirs avec une régression de -2,7% enregistre de nouveau une contre performance même si elle dénote une légère amélioration. Le chiffre d'affaires de la branche et sa valeur ajoutée ont baissé respectivement de 3% et 10%.

2.1.2- Evolution de quelques paramètres du secteur :

- Le chiffre d'affaires a connu une baisse de -1% en passant de 420 à 415 milliards de DA, soit le même taux de diminution de la production physique.
- La valeur ajoutée s'est améliorée de +5% en passant de 150 à 158 milliards de DA (soit 38% du chiffre d'affaires).
- La trésorerie se traduit par un découvert de 69 milliards de DA (1,83/mois du chiffre d'affaires) contre 52 milliards de DA (1,36 mois du chiffre d'affaires) en 2001, ce qui dénote une détérioration importante en 2002.
- Les effectifs ont baissé de 7,727 soit 4,2% du total des agents.
- Les stocks de produits finis ont baissé de 1,7 milliards de DA en passant de 33,5 à 31,8 milliards de DA, ce qui représente un mois du chiffre d'affaires de 2002. cependant la situation est différente d'une branche à une autre.
Sidérurgie – métallurgie : 6,7 milliards de DA soit 1,2 mois de CA
Electrique – électronique : 5,7 milliards de DA soit 1,9 mois de CA
Textiles – cuirs : 4,9 milliards de DA soit 3,7 mois de CA
Agro-alimentaire : 3,9 milliards de DA soit 0,28 mois de CA
Mécanique – métallique : 3 milliards de DA soit 0,44 mois de CA
- Les stocks de matières premières ont connu une diminution de 2,6 milliards de DA, passant de 91,9 à 89,3 milliards de DA et leur niveau représente six (06) mois d'approvisionnement.
- Les dépenses d'investissement ont connu une baisse de 7% en passant entre fin 2001 et fin 2002 de 12,068 à 11,25 milliards de DA.
- Les exportations du secteur ont connu une hausse de 51% en passant entre fin 2001 et fin 2002 de 15,65 à 23,6 milliards de DA. Cependant leur volume demeure très en deçà des capacités disponibles.

Conclusion :

En dépit d'une consolidation des équilibres macro-économiques et de l'importance des dépenses engagées par l'Etat au titre du plan de soutien à la relance économique et du plan national de développement de l'agriculture (PNDA), les activités industrielles ne semblent pas renouer avec la croissance. En effet, la participation de l'industrie à hauteur seulement de 5% au PIB se situe très en deçà des potentialités disponibles et le rythme de sa croissance qui demeure négative constituent une source d'inquiétude pour tous les opérateurs économiques dans la mesure où les causes évoquées par le CNES dans ses précédents rapports persistent et engendrent des phénomènes qui risquent de devenir structurels, tels que le marché informel, la concurrence déloyale, la contrefaçon et l'insuffisance du contrôle de conformité.

A cela s'ajoute le retard, bien préjudiciable, de la mise en œuvre des « grandes réformes » annoncées par les pouvoirs publics (système financier et bancaire, fiscalité, commerce, services publics), du règlement du foncier industriel, de la mise en place d'un commissariat à la planification, du règlement du dossier des actifs dormants, de l'assainissement du portefeuille des entreprises dissoutes.

Ces situations qui perdurent constituent d'une part une menace pour le tissu industriel existant en ce sens qu'il est entrain de perdre ses capacités et ses compétences humaines et d'autre part, une entrave pour les investisseurs potentiels. En plus de cela, le recours facile et facilité à l'importation pour la satisfaction des besoins en biens de consommation et d'équipements ne peut qu'aggraver l'effet d'éviction de la production nationale, et ce au moment où les ressources d'épargne sont importantes alors que les problèmes de financement de la croissance de la sphère réelle demeurent un obstacle aussi bien pour la production que pour les investissements.

Face à de tels constats, dont certains deviennent récurrents, le CNES considère que l'état dans lequel se trouve le secteur industriel public interpelle la mise en œuvre urgente par les pouvoirs publics de mesures à même :

- d'impliquer tous les acteurs (Gouvernement, SGP, Entreprises, Institutions) dans la définition et la mise en oeuvre d'un plan d'action aux fins de statuer « définitivement » sur le sort des entreprises soumises à des contraintes dont la persistance risque à terme de

- déstabiliser des pans entiers de l'industrie avec les conséquences inévitables sur les équilibres sociaux et sur l'environnement économique et financier ,
- de mettre fin aux incertitudes qui pèsent sur les modes de gestion des capitaux marchands, de partenariat et de privatisation ;
 - de permettre une clarification définitive des rôles, des prérogatives et surtout de la responsabilité des différents centres de décision dans la conduite et la gouvernance de l'économie en général et du développement industriel en particulier, à l'effet d'en accroître l'efficacité ;
 - d'organiser les actions d'assistance, d'aide et de suivi de l'exportation des produits industriels, d'autant plus que le nombre d'entreprises certifiées ISO ne cesse d'augmenter ;
 - d'assurer effectivement la promotion de l'investissement en mettant l'accent sur le développement local et régional pour une meilleure intégration du tissu existant ;
 - de dynamiser d'avantage le fonctionnement des PMI/PME existantes et d'encourager leur développement et la création de nouvelles.

Bilan du programme de soutien à la relance économique
au 31/12/2002

(Synthèse du document remis par le Délégué à la relance économique)

L'enveloppe budgétaire consacrée au PSRE a été globalement évaluée à 525 milliards de DA, dont 380 milliards de DA au titre de la première phase d'exécution relative à la période 2001-2002, soit un taux d'utilisation des crédits de l'ordre de 72,38 %.

La mobilisation de ces crédits par chapitre se répartie comme suit :

- 79,6 milliards de DA au titre des activités productives, soit un taux de 20,54 %
- 93,5 milliards de DA au titre de maillage infrastructurel, soit un taux de 24,12 %
- 19,1 milliards de DA au titre d'environnement et protection du milieu, soit un taux de 4,92 %
- 84,5 milliards de DA au titre de ressources humaines, soit un taux de 21,80 %
- 8,6 milliards de DA au titre d'infrastructures administratives, soit un taux de 2,21 %
- 102,2 milliards de DA au titre d'amélioration des conditions de vie, soit un taux de 26,37 %.

On dénombre 9.904 projets inscrits au titre de ce programme pour la période 2001-2002 dont la majeure partie relève du volet déconcentré qui a connue d'ailleurs une nette réussite en terme d'achèvement par rapport à celle relevant du programme centralisé.

Sur les 9.904 projets inscrits, on enregistre :

4997 projets achevés

3827 projets en voie d'achèvement

1080 projets en phase de lancement

Le PSRE, par nature de projet et domaine d'intervention

Domaine d'intervention	Nature des projets	Mode de gestion	Taux d'achèvement	Observations
Agriculture	Plantation, reboisement Irrigation, développement, amélioration des systèmes			
Hydraulique	-Rénovation et extension AEP, assainissement Réalisation, rénovation et réhabilitation	Déconcentré	70 à 80 %	Difficulté mobilisation de crédits extérieurs
		Centralisé	très faible	
Travaux publics	-Modernisation des réseaux routiers -Entretien chemins -Réalisation ouvrage d'art, ports pêches	mixte	Taux moyen 63 %	Ce taux concerne en majorité les travaux d'entretien, renforcement et de modernisation
Transport	-Liaison ferroviaire -Electrification		0 %	Manque de crédits extérieurs et absence de moyens de réalisation
Poste et communication	- installation centraux téléphoniques - numérisation stations - acquisition de stations - réalisation cyber - rénovation bureaux poste		56 % pour les installations	Les autres projets sont en phase d'étude ou de lancement

Habitat urbanisme	- logements location vente		42% (moyenne)	
	- amélioration urbaine		60 %	
Energie	- Réalisation stations propane		100 %	
	- Câble électrification		79 % En lancement	
	- Acquisition camions citerne		82 %	
	- Raccordement localités			
Enseignement supérieur	- Réalisation places pédagogiques		44 %	
	- Equipement pédagogiques		76 %	
	- Acquisition matériels et immobiliers		100 %	
Education et formation	- Réalisation infrastructures éducation et formation	Déconcentré	10 à 95 %	
	- Réhabilitation Equipement	Centralisé	100 %	
Développement infrastructures sportives, culturelles	- Réalisation infrastructures	déconcentré	50 à 70 %	Au programme centralisé, on a confié le désaminage de la coupole de 5/7, en cours d'achèvement
	- Réhabilitation infrastructures		96 %	
Santé et	- Réalisation		Appréciable	Projet

protection sociale	infrastructures sanitaires - Réalisation infrastructures sociales	Déconcentré		d'aménagement centre de milla, est en voie d'achèvement
	Acquisition véhicules utilitaires	centralisé	100 %	

Le PSRE en terme d'impact sur la sphère économique et sociale

- 1- la création de 457.431 emplois dans les domaines de l'agriculture et le BTPH, dont 224.141 emplois permanents.
- 2- Optimisation des délais et des coûts de réalisation des projets grâce au dispositif d'encadrement
- 3- L'implication de près de 22.400 entreprises à majorité privée dans l'effort d'investissement
- 4- La satisfaction des besoins essentiels de la population estimée en moyenne à 2.578.800 habitants
- 5- Facilitation au secteur privé de l'agriculture et de la PME/PMI en terme de viabilisation de zones d'activités et industrielles
- 6- La mise à contribution du promoteur privé dans les réalisations des projets économiques à travers les wilayas du pays.
- 7- Le développement du secteur de construction et de l'activité agricole
- 8- La mise à disponibilité de 3.500.000 m² d'assiette foncière des entreprises dissoutes.

3- ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES :

3.1-Données globales :

Le prix du baril a poursuivi sa hausse au 2^{ème} semestre 2002, ce qui a permis de clôturer l'année avec une moyenne de 25,2 US le baril contre 24,8 en 2001 soit un gain de 0,4 \$ par baril. Ce redressement des prix s'explique essentiellement par la spéculation et la réduction de la production du Venezuela.

Au plan interne, bien que la production globale ait enregistré une croissance de son indice de +5,4%, la valeur ajoutée a baissé de -3,9% du fait de la baisse du prix du gaz.

Comparés respectivement au 2^{ème} semestre 2001 et à l'année 2001, les indices de production relevés au cours du 2^{ème} semestre 2002 et de l'année 2002 ont évolué comme suit :

- * Energie – électrique : +4 % et +4,4 %
- * Hydrocarbures : 5,2 % et +5,6 %
- * Raffinages : -1 % et -3,8 %
- * Transformation gaz: +2,5 % et 5,8 %
- * Pétrochimie : +2,3 % et -18,6 %
- * Mines et carrières : +15 % et +13,9 %

La production d'énergie primaire a atteint au 2^{ème} semestre 2002 un volume de 76,87 MTEP contre 73,42 MTEP à la même période 2001 et 76,2 MTEP au premier semestre 2002. La production cumulée de 2002 a totalisé 153,116 MTEP contre 146,247 MTEP en 2001, réalisant ainsi une croissance de 4,7% qui est due essentiellement au pétrole brut avec +12,3% alors que la production de condensât et de gaz naturel ont baissé respectivement de -3,9% et de -0,5%.

Les exportations d'hydrocarbures en volume durant ce semestre ont été du même niveau que celles du premier semestre soit 61,5 MTEP, ce qui totalise 123 MTEP contre 119 MTEP en 2001 enregistrant ainsi une augmentation de 4% due au pétrole brut (+25%).

En valeur, les exportations ont été de 18,1 milliards pour l'année soit -2,2% par rapport en 2001 en raison de la baisse des prix du gaz induite par les mécanismes d'indexation de son prix, caractérisés par un décalage de six (06) mois. Il faut aussi noter que les exportations des produits raffinés en 2002 ont

chuté de -11,7% en volume suite à l'accroissement de la demande du marché intérieur.

Au plan de la recherche et du développement en 2002, il a été enregistré :

- La réalisation de cinq découvertes qui constituent des réserves de 108 millions de m³ de pétrole, 15 milliards de m³ de gaz et 39 millions de m³ de condensât.
- La signature de cinq contrats d'exploration.
- La signature de plusieurs contrats de réalisation d'installations pour un montant total de plus de 4,5 milliards de dollars.
- Le lancement de projets de dessalement d'eau de mer (290.000 m³/jour) et de centrales électriques (environ 1000 MW).
- L'achèvement de plusieurs projets de recherche minière.

3.2 Résultats des activités du secteur :

3.2.1- Production :

La production commerciale d'hydrocarbures primaires en 2002 a totalisé 153,116 MTEP contre 146,249 en 2001, soit une progression de 4,7% due principalement à l'accroissement de la production du pétrole brut (+12,3%).

Pour le pétrole brut, la part de production de Sonatrach en 2002 a été de 63,5% soit -4,8% par rapport à 2001 et la part en association a représenté 36,5% soit un accroissement de 68%.

Pour le condensât, la part de Sonatrach a été de 88,2% soit -4,3% et celle en association a atteint 11,8% en baisse de -1,5%.

Pour le gaz naturel, la part de Sonatrach a été de 91,3% soit -0,8% et celle en association a représenté 8,7% soit une augmentation de 2,8%.

- En ce qui concerne la transformation du gaz, on enregistre en 2002 une hausse de +5,6% due aux performances du GNL (+4,3%) et du GPL (+3,5%).
- Les activités de raffinage ont confirmé la tendance de régression constatée au premier semestre (-1%) en clôturant 2002 avec une baisse de 3,2% due à l'évolution des principaux produits comme suit :
 - * Essences : -5,8% (sans plomb -39,7%, super -1,8%)

* Carburéacteur : -4,1% (naphta -2%, Gaz - Oil -6,2%, propane -3,2%, autres -3,2%).

La branche pétrochimie poursuit les mauvais résultats enregistrés depuis fort longtemps, même si les fluctuations connaissent quelques améliorations.

Pour l'année 2002, les réalisations traduisent une baisse de -10% par rapport à 2001 (-28,8% au premier semestre 2002) qui concerne la quasi-totalité des produits (Méthanol -2,7%, résines -16%, éthylène -12,8%, PEBD -5,5%, PVC -50,6%, soude -15,1%, HCl +13,5%). La situation très critique de cette branche, interpelle les responsables du secteur sur le risque d'une détérioration plus accentuée et irrémédiable de l'outil de production d'autant plus qu'il s'agit de produits dont le marché intérieur est et sera très demandeur au vu des besoins des consommateurs et des industriels.

La production d'électricité continue d'enregistrer de période en période des augmentations. En 2002, l'accroissement a été de +4,4% pour un volume total de 27,4 TWH provenant à 61% de la source thermique vapeur, à 37% de la source gaz et à 2% de la source hydraulique et diesel.

On relèvera que la production d'électricité a cru de 1990 à 2002 de 4,6% en moyenne par an et devrait atteindre, selon le secteur, 35 TWH en 2006. Par ailleurs, la puissance maximale appelée s'est située autour de 4965 MW et la capacité installée de production a atteint 6329 MW contre 5913 MW en 2001 soit +416 MW ce qui correspondrait à la taille d'une centrale électrique.

Quant à la branche mines et carrières, on note pour 2002 un accroissement de +12,6% de la production en volume du fait du poids relatif des agrégats qui enregistrent une augmentation de +29,3% et des autres produits : sel +19,8%, Baryte +20,3%. Cependant, un grand nombre d'autres produits dont l'utilité économique est importante ont enregistré une baisse de leur indice de production c'est le cas des minerais de fer -6,9%, des phosphates -21,2%, du concentré de zinc -19,8%, du mercure -4,1%, du kaolin -28,8%, du marbre -31,4% et du sable -10%.

3.2.2- Distribution :

La consommation totale d'énergie en 2002 a connu une augmentation de +5,7% en passant de 27,6 MTEP à 29,19 TEP et ce rythme a été plus important au 1^{er} semestre avec 15 MTEP.

La répartition de cette consommation est la suivante :

- * Produits pétroliers : 28%
- * Electricité : 27%
- * Gaz naturel : 38%
- * GPL : 7%

La consommation des produits raffinés a atteint 10,247 MTEP soit un accroissement de 8,4% avec +8,3% pour les carburants terre dont l'essence super qui a baissé de 3,3% et l'essence sans plomb qui a augmenté de +64%. L'augmentation pour les produits de soutage a été de +27,5%.

La consommation d'électricité a atteint 22,9GWH soit +4,9% par rapport à 2001. La hausse a concerné toutes les tensions (BT +7,1%, MT +3,8%, HT +2,2%). Il faut noter que par rapport au premier semestre la consommation de HT a connu une augmentation importante. Quant aux nouveaux abonnés, ils ont été 188.672 en BT ; 1254 en MT et un seul en HT soit au total une progression de 16%, ce qui porte à 4,9 millions le nombre d'abonnés en 2002.

Le programme d'électricité a connu en 2002 un niveau de réalisation appréciable puisque 4314 km de lignes ont été posées pour raccorder 45.420 foyers soit 26531 au deuxième semestre contre 18.889 au premier semestre.

La consommation de gaz naturel s'est accrue de +4,4% en 2002 pour atteindre 20,2 milliards de m³ (10,5 au premier semestre). Cette croissance a concerné les principaux consommateurs (unités GNL +3%, prélèvement Sonelgaz +7% dont +6,3% pour les centrales électriques, +2,1% pour la haute pression +12,3% pour la moyenne pression +12,5% pour la base pression. Quant aux nouveaux abonnés leur nombre a été de 4 en HT, 124 en MT et 91078 en BT en 2002.

Le programme de distribution publique du gaz naturel se poursuit avec la pose de 2.293 kms de réseau de distribution, de 318 kms de réseau de transport et le branchement de 97627 foyers la mise en service de réseaux gaz dans 24 localités.

Conclusion :

L'analyse des grands paramètres de l'évolution des activités du secteur montre la persistance de certains constats tels que :

- la régression inquiétante de la production dans la branche pétrochimique sans que des mesures soient prises pour lui redonner la place qu'elle est tenue d'occuper en matière d'alimentation du marché intérieur,
- la baisse de la production du minerai de fer, des phosphates et du zinc et l'absence d'un programme de développement intensif des gisements miniers pour les produits à forte valeur ajoutée et exportables,
- le maintien d'un prix élevé de l'essence sans plomb ce qui n'encourage pas l'extension de son utilisation.

Tout en rappelant les recommandations des précédents rapports dont, essentiellement ;

- la cohésion entre les acteurs économiques et sociaux pour la sauvegarde, le développement et la promotion des richesses du sous-sol,
- la maîtrise des coûts de production,
- la promotion des industries aval,
- l'encadrement de la bourse de sous-traitance en relation avec les secteurs concernés,
- la promotion de la consommation des carburants non polluant,
- l'implication plus conséquente des associés de Sonatrach dans les investissements.

Il faudrait que le secteur :

- mette en place les mécanismes de contrôle du respect des normes d'extraction des substances minières par les bénéficiaires de concession d'exploitation de mines et de carrières ;
- renforce l'Office de recherche géologique et minière que devrait bénéficier du soutien des pouvoirs publics car s'agissant d'un organisme non « exploitant » ;

- en relation avec le secteur en charge de l'urbanisme, prenne toutes les dispositions pour empêcher les constructions dans les périmètres de sécurité des installations « dangereuses » (canalisations, postes de détente, lignes électriques etc...)
- accorde plus d'importance à la promotion de ressources humaines de qualité pour participer à la réduction des coûts de production,
- s'implique d'avantage dans le développement d'un tissu d'entreprises autour des grandes activités du secteur et particulièrement les PMI/ME qui seraient sécurisées par un plan de charge à moyen et long terme,

Une telle opération devrait être supervisée par plusieurs secteurs car elle concerne plusieurs domaines de production de biens et de prestations de services,

Enfin, les pouvoirs publics devront assurer une meilleure coordination entre les différents secteurs pour une exploitation plus rationnelle des infrastructures (ports, routes, zones industrielles, construction) dans un souci de rentabilité et de leur développement pour faire face aux besoins grandissants de transport et de distribution des hydrocarbures et de leurs dérivés tant sur le marché intérieur qu'en direction des autres pays.

- GESTION DES CAPITAUX MARCHANDS
- PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ECONOMIQUES
- PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

1. GESTION ET PRIVATISATION DES EPE :

Le nouveau dispositif relatif à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques a été institué par l'ordonnance 01-04 du 20 Août 2001 et a connu un début de mise en place en 2002 qui soulève beaucoup de questionnements.

Cette réorganisation constitue en effet la troisième refonte organisationnelle du mode de gestion des EPE avec, à chaque fois, des effets désastreux sur la situation financière des entreprises publiques. Les réaménagements opérés concernent souvent l'amont de l'entreprise touchant les modes de gestion des portefeuilles et les organes sociaux de l'EPE sans apporter de remèdes effectifs aux problèmes financiers vécus par l'entreprise.

Il y a lieu de rappeler qu'une des raisons principales ayant prévalu à la refonte du système antérieur, (CNPE et holdings publics) réside dans la nécessité de supprimer les conflits et chevauchements de compétence et de prérogatives entre les multiples intervenants dans le processus de gestion et de privatisation des EPE.

En effet, l'existence de deux canaux de privatisation, l'un à travers le conseil de la privatisation pour les privatisations dites totales et l'autre à travers les holdings pour les privatisations partielles (partenariat), a généré des conflits de compétence et de responsabilité qui ont totalement bloqué le dispositif.

Les objectifs annoncés et attendus du nouveau dispositif sont les suivants :

- Définir un cadre légal et réglementaire unifié pour la gestion et privatisation des entreprises publiques économiques,
- contribuer et renforcer la libéralisation de l'économie par le recours aux mécanismes de marché comme moyen de régulation,
- clarifier le processus décisionnel et opérationnel de gestion des entreprises publiques tout en redonnant à l'Etat la plénitude de ses

droit de propriété sur les entreprises publiques qu'il exercera par le biais du conseil des participations de l'Etat (CPE).

A travers ces objectifs, les pouvoirs publics souhaitent faire de la privatisation un axe de développement en l'assimilant à un acte d'investissement devant être soutenu et encouragé.

Au plan conceptuel, ces objectifs restent tout à fait louables, mais leur atteinte demeure difficile d'autant plus qu'actuellement, le dispositif rencontre beaucoup de contraintes qui freinent considérablement sa mise en place.

Il était également attendu de cette réorganisation une contribution effective à la relance la croissance économique et l'élargissement des possibilités de création d'emplois qui constituent un objectif principal du programme du Gouvernement en matière de réformes économiques. A l'évidence, ce résultat est compromis car le nombre d'entreprises publiques déstructurées continue d'augmenter de manière alarmante.

Les dysfonctionnements et contraintes observés sur le dispositif antérieur et qui avaient justifié sa refonte, demeurent d'actualité avant même l'achèvement de la mise en place du nouveau système.

A titre de rappel, les préoccupations pertinentes du CNES énoncées au cours du premier semestre 2002 sur cette question portent notamment :

- Les retards excessifs enregistrés dans la mise en place des sociétés de gestion des participations (SGP) chargées de prendre en charge la gestion des EPE,
- les missions et prérogatives des SGP qui ne permettent pas d'assurer le travail de proximité nécessaire et indispensable aux EPE eu égard à leur situation. Le statut des valeurs mobilières détenues par ces SGP pour le compte de l'Etat reste également problématique,
- Le processus de privatisation défini par l'ordonnance reste inachevé et mérite une clarification notamment en matière de répartition des responsabilités. A fin 2002, les modalités de privatisation ne sont toujours pas promulguées,
- Les conflits de compétence entre les différents intervenants dans la gestion des participations notamment en ce qui concerne le processus de privatisation risquent de générer les mêmes dysfonctionnements

observés dans le passé et qui ont conduit au blocage pur et simple du dispositif alors en vigueur (AG/SGP, MPPI, CPE etc...),

- Le programme tant annoncé des EPE à privatiser n'est toujours pas connu.

2. LE DEVELOPEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVE NATIONAL ET ETRANGER

La relance économique repose essentiellement sur le développement de l'investissement qui doit recevoir de la part des pouvoirs publics un soutien et un encouragement indéfectible à même de contribuer efficacement à la résorption du chômage et à l'augmentation des exportations hors hydrocarbures.

Dans ce cadre, il reste entendu que c'est l'investissement qui doit tirer la privatisation et non l'inverse.

Le code des investissements institué en 1993 autour de l'APSI a permis d'enregistrer plus de 43 000 intentions d'investissements dont une faible proportion a connu réellement une concrétisation effective. Le taux de réalisation réel de ces intentions n'est pas connu.

Le dispositif mis en place s'est heurté principalement à la persistance d'obstacles bureaucratiques en matière de création de nouvelles entreprises, à une gestion déficiente des disponibilités foncières et à l'inadaptation du système de financement.

Il faut en outre souligner que les avantages fiscaux, parafiscaux et douaniers octroyés aux investisseurs ne peuvent pas à eux seuls suffire pour attirer les investisseurs, notamment étrangers. L'environnement immédiat de l'entreprise constitue également un important facteur d'attractivité, et c'est justement à ce niveau que les contraintes se font sentir le plus.

En effet, l'investisseur est plus intéressé par un environnement débureaucratisé et transparent qui sécurise et protège son investissement à même de lui permettre de raccourcir les délais de réalisation de ses projets. Il ressort à ce titre que la mise à niveau de l'environnement économique constitue un élément d'incitation prioritaire.

Le nouveau dispositif de promotion de l'investissement est venu apporter des solutions aux contraintes vécues selon une organisation articulée autour de deux instruments :

- Le conseil national de l'investissement (CNI) chargé d'arrêter la stratégie et les priorités en matière d'investissement,
- l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) chargée du développement et du suivi de l'investissement.

Ce nouveau dispositif se distingue par rapport au système antérieur par trois aspects :

- L'ANDI, remplaçant l'ex APSI, sera organisée sous forme d'un réseau de guichets uniques décentralisés au niveau local regroupant toutes les administrations intervenants dans l'acte d'investir et disposant des pouvoirs et prérogatives à même d'accompagner l'investisseur dans ses démarches.

Actuellement, quatre (05) guichets uniques régionaux sont opérationnels à Alger, Blida, Oran, Annaba et Ouargla, celui de Constantine est en voie d'achèvement.

- Un fonds d'appui à l'investissement destiné notamment à prendre en charge le coût des travaux d'infrastructures liés à la réalisation et au fonctionnement de l'investissement et plus particulièrement en ce qui concerne les projets localisés dans les zones à développer nécessitant une contribution particulière de l'Etat (hauts plateaux et Sud),
- La prise en charge du problème du foncier destiné à l'investissement à travers un dispositif adéquat d'information des promoteurs sur les disponibilités existantes à même de faciliter la localisation des projets.

Actuellement, ces dispositifs sont en cours de mise en place et connaîtront un début de fonctionnement au courant de 2003.

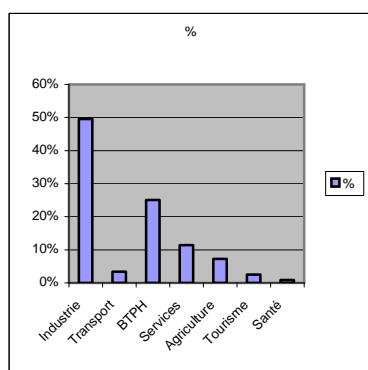
En matière d'incitations , le nouveau dispositif comprend deux régimes d'avantages :

- Le régime général applicables aux investissements courants localisés dans les régions nord ,
- Le régime dérogatoire applicable aux investissements localisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat (la liste de ces zones est arrêtée par le Conseil National de l'investissement) et aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptible de préserver l'environnement , de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.

Pour l'année 2002, plus de 3000 déclarations d'investissement ont été enregistrées au niveau des guichet uniques de l'ANDI représentant un montant prévisionnel d'intentions d'investissement de 369 milliards DA et près de 96500 emplois. Parmi ces intentions, les projets de plus de 200 MDA d'investissement représentent 9% et les projets prévoyant plus de 250 emplois représentent 11 % .

La répartition des déclarations 2002 par secteur d'activité est fournie dans le tableau ci après :

Secteurs d'activités	Nombre projets	%	Emplois	%	Montant (Milliards DA)	%
Industrie	1182	38%	36057	37%	183	50%
Transport	172	6%	3707	4%	13	3%
BTPH	733	24%	26930	28%	92	25%
Services	416	13%	15210	16%	42	11%
Agriculture	452	15%	10587	11%	27	7%
Tourisme	76	2%	2625	3%	9	2%
Santé	78	3%	1429	1%	3	1%
Totaux	3109	100%	96545	100%	369	100%



Cependant le climat général de l'investissement continu de peser et limite significativement la concrétisation des projets .

A titre indicatif, selon une étude pilotée par la banque mondiale relative au climat d'investissement en Algérie , il ressort que les contraintes les plus sévères concernent principalement :

1. l'accès au foncier et à l'immobilier (contrainte la plus sévère):
 - Règles d'accès et d'octroi du foncier industriel inopérantes,

- multiplicité des intervenants et détenteurs de l'offre foncière (publique),
- absence de dispositif approprié foncier-investissements,
- absence de banque de données sur l'offre disponible,
- inexistence d'assiettes de terrains dans certaines régions,
- absence de politique du foncier industriel.

A titre d'exemple, l'enquête ⁽¹⁾ initiée par la banque mondiale en 2002, sur un échantillon de 600 entreprises (PME) révèle que :

- 20 % des PME interrogées ont été à la recherche de locaux administratifs pour investir ou se développer,
 - Le délai moyen d'attente observé est de 42 mois,
- 38 % des PME ont été à la recherche de terrains industriels,
 - le délai moyen d'attente observé est de 60 mois

Paradoxalement, selon une étude ⁽²⁾ réalisée par le Ministère de l'industrie, il ressort que 30 % des superficies des zones industrielles et zones d'activité (totalisant 22500 ha) sont disponibles.

2. l'accompagnement de l'investissement :

- encadrement insuffisant de l'investisseur,
- barrières administratives très contraignantes,
- insuffisance des procédures administratives,
- information économique rare (bases de données éparpillées et difficultés d'accès aux données sur l'économie et sur les entreprises),
- absence de pépinières et d'incubateurs d'entreprises.

¹ Enquête pilotée par la banque mondiale relative à « Contraintes et perspectives de développement de l'entreprise algérienne » ainsi que l'étude FIASS relative au climat d'investissement en Algérie

² Source : Etude MIR Nov 2001 - Problématique générale.

3. l'accès au financement de l'investissement :
 - Marché financier inexistant,
 - appui des banques insuffisant voire inexistant,
 - crédit difficile, dilatoire et bureaucratique.

4. marché informel et concurrence déloyale :
 - Concurrence du secteur informel,
 - concurrence des importateurs de biens et service pour la revente en l'état,
 - problèmes de normalisation et de protection des marques.

4 - EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE :

Une appréciation globale des activités du secteur laisse apparaître une croissance de 8%, en termes réels, de la valeur ajoutée en raison de la dynamique insufflée à la réalisation des objectifs de développement, notamment à travers le programme de soutien à la relance économique (PSRE) et les investissements du secteur des hydrocarbures.

La dynamique s'est traduite par :

- Une forte augmentation des dépenses d'équipement de l'Etat qui a atteint +20% en prix courants au plan de l'ordonnancement.
- Une forte augmentation de la disponibilité des matériaux de construction (+10% pour le ciment et +8% pour le rond à béton).
- Une forte croissance des activités dans le secteur des hydrocarbures due à l'importance des investissements.

Il y a lieu de relever, en outre, que 70% des dépenses au titre du PSRE ont été consacrées au développement local et aux travaux publics.

4.1 - Habitat, Urbanisme :

La problématique de ce secteur n'a pas sensiblement évolué par rapport à la stratégie 1996/2000 au sujet de laquelle le CNES avait formulé un avis en 1997

et qui repose toujours sur le foncier, le financement, l'outil de réalisation et l'encadrement. En 2002, le parc logement total était constitué de 5.400.000 logements dont 800.000 dépassent 50 ans d'âge. Le déficit en logement, selon un taux d'occupation par logement de 5 personnes, atteint 1.300.000 logements. Il est de 800.000 logements selon un TOL de 5,5 (non inclus les 524.000 logement précaires).

L'évolution du secteur indique un nombre de logements livrés en 2002 plus faible : 92496 contre 101962 pour 2001 malgré une conjoncture en nette amélioration.

Il faut noter la forte détermination des Pouvoirs Publics, caractérisée par une plus grande prise de conscience quant à l'importance des problématiques du logement et des infrastructures publiques, ainsi que de leurs impacts sur la vie sociale et économique du pays. Entre 2003 et 2005, le secteur projette la livraison de 367.000 logements tous programmes confondus, soit en moyenne 120.000 logements par an.

A la lumière des résultats enregistrés, les questionnements restent focalisés essentiellement sur le cadrage, au plan des politiques, de la succession et de la multiplicité des programmes retenus par le secteur, de l'anarchie qui prévaut, en matière d'urbanisme de l'implication de l'outil de réalisation national et des performances de la promotion immobilière.

Par ailleurs, l'approche quant à l'éradication de l'habitat précaire qui gagnerait à être couplée avec les actions engagées par les autres secteurs, notamment l'agriculture (PNDA) et la solidarité nationale (programme de lutte contre la pauvreté) s'est fixée un délai de cinq à dix ans années pour la suppression définitive des logements insalubres, en opérant ainsi :

- 50% du programme en voie de réception et non encore affecté ou en cours de réalisation,
- 30% des familles vivant dans des bidonvilles pourraient bénéficier d'aides de l'Etat dans le cadre du logement social participatif si des assiettes foncières sont dégagées en priorité,
- 10% des familles pourraient bénéficier d'aide à l'habitat rural ou d'aide à l'auto-construction. La contribution de l'Etat pourrait s'élever de 400.000 à 500.000 DA pour la construction des logements.

Les 10% restants peuvent bénéficier de l'attribution de terrains viabilisés à un prix étudié.

Depuis 2001 a été instaurée au profit des ménages à revenus moyens, la formule de location-vente qui connaît un engouement certain auprès des citoyens (120 000 demandes éligibles pour 20.000 logements en 2001). Au titre du programme 2002, 35 000 logements avait été retenu à travers 24 wilayas ; 55% du programme ont été confié à des entreprises nationales (19.250 logements).

La démarche quant au traitement de l'habitat rural fait l'objet de révision. Le montant des aides a ainsi été relevé à 250.000 DA pour les aménagements et 400.000 à 500.000 DA pour toute construction nouvelle. Dans la nouvelle démarche concernant le financement de logements, le bénéficiaire est désormais partie prenante dans le financement partiel de son logement.

Au plan des ressources humaines, les métiers du bâtiments périssent. Avec le concours du secteur de la formation professionnelle des mesures appropriées ont été initiées pour promouvoir ces métiers.

A propos du programme de la réhabilitation du parc logement, il devra concerner toutes les parties communes des constructions. Le financement est pris en charge à la fois par le FONAL (50.000 DA/logement), le bénéficiaire et par la taxe d'habitation qui touchera désormais toutes les communes chef-lieux de daïra du pays.

L'examen de la situation durant le second semestre ne révèle pas une avancée notable dans la levée des contraintes qui ont freiné la volonté de tous les intervenants dans l'acte de bâtir, d'insuffler aux activités d'urbanisme, d'études, de lancement et de réalisation des logements une dynamique à la hauteur de l'importance de la demande des citoyens et de leur « impatience » à voir la « crise » du logement connaître une résorption significative.

Par ailleurs les entrepreneurs privés et publics ont fait part de leur déception de n'avoir pas pu participer d'une manière conséquente à l'opération de construction de logements et notamment dans le cadre des programmes location-vente dont la plus grande part a été confiée à des entreprises étrangères.

Les résultats :

En matière d'urbanisme, au cours de ce semestre il a été accordé, 19.167 permis de construire sur 29.897 demandés, 438 permis de lotir sur 1013 demandés et 605 certificats de conformité sur 1.129 demandés. Le contrôle a permis de constater 17.307 infractions (8.281 au second semestre 2001) qui ont donné lieu à 13.886 sanctions (6.502 au second semestre 2001) pour un total d'amendes de 26,8 millions de DA (8,5 millions au second semestre 2001) dont seulement 2,3 millions de DA soit 8,8% ont été versés au trésor (0,5 million de DA au second semestre 2001).

En ce qui concerne les aménagements et à fin 2002, 1.252 PDAU ont été approuvés et concernent 1541 communes, quand aux POS ; sur 3740 études inscrites, 3690 ont été lancées et 2.556 achevées dont 1.637 approuvées, 1134 en cours et 50 non lancées. Pour les travaux d'aménagement achevés, 46.178 ont concerné les logements sociaux (60.251 au second semestre 2001, soit - 23%), 9.344 les logements aidés (17.059 au second semestre 2001, soit - 45%), 731 les lots sociaux (3.642 au second semestre 2001, soit -500%), tandis que pour l'amélioration urbaine on a enregistré 484 travaux réalisés (208 en 2001, soit +132%).

Au titre du second semestre 2002, les livraisons de logements totalisent 63.710 unités.

Les livraisons des logements urbains, au nombre de 53.207, se répartissent, par type de programme, entre 33.288 logements sociaux locatifs, 11.797 logements aidés, 2.022 logements d'astreintes et institutions, 4386 logements promotionnels privés. Les livraisons de logements ruraux s'élèvent à 10.503 unités. Au total, par rapport au 2^{ème} semestre 2001 (où 53.173 logements ont été livrés), on note une hausse de +20%.

Les lancements ont concerné, au total, 67.125 logements dont 64.122 logements urbains ; ces derniers comprenant 12.912 logements sociaux locatifs, 12.134 logements d'astreintes et institutions, 1751 logements promotionnels publics, 1720 logements promotionnels privés et 35 000 location-vente. Les logements ruraux lancés ont atteint 3.030 unités.

Les lancements enregistrés durant le deuxième semestre 2002 se situent en deçà du niveau enregistré au cours du même semestre de l'année écoulée

(77.208 logements lancés) soit -13%. Cette baisse est d'autant plus significative qu'elle concerne essentiellement les logements sociaux avec -64%.

Au titre de l'année 2002, lesancements et les livraisons ont porté respectivement sur 99.957 logements (contre 101.000 logements en 2001) et 104.275 logements.

Le coût moyen d'études et de réalisation du m² bâti (non compris la viabilisation) est de l'ordre de 15.500 DA contre 15.000 DA durant le second semestre 2001.

Durant le second semestre 2002, et en comparaison avec le second semestre 2001, les approvisionnements en matériaux de construction ont été surtout marqués par une augmentation de l'offre : +18% pour le ciment, +38% pour l'acier, pour le bois on relève une diminution de -9%. En volume, l'offre en matériaux de construction a été respectivement pour le ciment, le rond à béton et le bois de 5.991.573 tonnes, 541.397 tonnes (dont 21% produits localement) et 66.768 m².

En ce qui concerne les moyens de réalisation, au niveau de la production de logement, les entreprises de réalisation privées ont livré 90% des logements et lancé 67% des programmes (contre respectivement 94% et 91% au cours du deuxième semestre 2001).

Au plan du financement, au second semestre 2002, la consommation de crédits atteint 22,09 milliards de DA contre 21,75 au second semestre 2001, les consommations des crédits consacrés aux logements sociaux locatifs ont connu une augmentation de 7% et ceux relatifs aux aides à l'accession à la propriété plus 42%.

Les consommations des crédits consacrés aux aides à l'habitat rural ont connu, pour leur part, une régression de 77%, due au gel de l'octroi des aides.

S'agissant de la gestion du parc immobilier, le recouvrement des loyers atteint 2,37 milliards de DA (+27% par rapport au second semestre 2001). Le taux de recouvrement n'excède pas les 22% ; Les arriérés de loyers, au 31.12.2002 s'élevaient à 8,3 milliards de DA (+12% par rapport à l'année 2001).

Il faut noter qu'au delà de la consistance du patrimoine immobilier, au 31.12.2002, le parc immobilier en exploitation par les OPGI comprenait 589.640 unités répartis entre 546.777 logements et 42.863 locaux commerciaux.

En matière d'attribution de logements, 13.798 unités ont été affectées au cours du second semestre 2002 ; contre 24,876 à la même période de 2001. Afin 2002, 95.788 logements n'étaient pas attribués dont 34.559 réceptionnés au second semestre 2002.

Pour ce qui est du financement extérieur, plusieurs programmes de logements sont actuellement engagés.

A la fin de l'année 2002, le portefeuille global totalisait 450 millions de dollars US pour la réalisation de 25.217 logements, 28.2 millions d'Euros pour la réalisation de 4 000 logements et un don de 1.500 logements construits.

Concernant l'état d'avancement des projets, on enregistre 9.800 logements en cours de préparation, 10.380 logements en voie de lancement, 6.920 logements en cours de réalisation et 3.617 logements construits.

Le partenariat avec les pays arabes se manifeste par un programme en cours de réalisation de 27.000 logements.

Conclusion :

A la lumière des résultats enregistrés, la questionnements restent focalisés essentiellement sur le cadrage, au plan des politiques de la succession et de la multiplicité des programmes retenus par le secteur pour les questions du financement, de l'anarchie qui prévaut en matière d'urbanisme et du foncier, de la faiblesse de l'encadrement et d'une plus grande implication de l'outil national de réalisation.

Le financement de l'habitat est principalement supporté par l'Etat qui lui consacre une part importante de son budget d'équipement.

Malgré un montant de 2000 milliards de DA mobilisés en 2002, les résultats sont restés relativement modestes.

Des mesures réglementaires pour faciliter l'accès des citoyens au crédit immobilier sous diverses formes d'aides sont prises et même renforcées pour 2002 et concernent :

- les logements sociaux locatifs
- les habitats ruraux
- les logements sociaux participatifs
- les locations-vente

- la lutte contre l'habitat précaire
- la réhabilitation du vieux bâti.

Par ailleurs, la réforme du secteur bancaire a permis d'adapter le schéma du financement aux conditions réelles rencontrées. Pour rendre la demande de crédit solvable et conforter les divers intervenants, de nombreux organismes d'accompagnement et de garantie ont été créés.

Il est malheureusement constaté que cet ensemble de moyens mis en place tarde à se manifester sur le terrain.

Ajoutée à la problématique du financement, la question du foncier constitue l'une des plus grandes contraintes que rencontre le secteur dans la mise en œuvre de ses plans d'action. La loi d'orientation foncière a, dans son application, engendré de nombreux dysfonctionnements dans le traitement des dossiers fonciers où l'on a constaté de graves dépassements tels que les spéculations, la dilapidation d'espaces et de terres agricoles.

Au plan urbanistique, il est vérifié que toutes nos régions subissent depuis longtemps (deux décennies au moins) une agression continue caractérisée par une urbanisation anarchique conséquence d'une gestion urbaine basée sur la construction à outrance sans prise en charge des aspects qualitatifs, normatifs et environnementaux. Il n'y a pas une seule cité qui ait échappé à cette déferlante d'appropriation des espaces urbains et même agricoles, tarissant par là même les réserves foncières nationales.

Malgré le nombre en hausse des infractions d'urbanisme constatées durant le 2^{ème} semestre 2002 : 17.307 pour 8.281 durant la même période 2001 et de sanction : 13.886 pour 6.502, la dégradation de la situation a tendance à l'aggravation.

La question des constructions illicites reste entière dans la mesure où les solutions apportées au cas par cas restent fragmentaires, sans impact réel sur les contrevenants qui dans la plus des cas bravent la police de l'urbanisme.

Il serait urgent de mettre en place des dispositions législatives nouvelles adaptées aux conditions actuelles pour assurer un assainissement en profondeur de la situation du foncier et de l'urbanisme.

L'incapacité avérée des pouvoirs publics (centraux et locaux) à faire respecter globalement la réglementation et à faire assurer la maîtrise des questions

techniques normatives est en partie due à la faiblesse de l'encadrement et des moyens humaines compétents.

Certaines régions du pays seraient, plus que d'autres, complètement démunies de ces compétences qui sont pourtant nécessaires à la réalisation de produits de qualité.

Les corps de métiers spécialisés dans le bâtiment ont pratiquement disparu du milieu de la formation. C'est pour y remédier, que le secteur en collaboration avec la formation professionnelle, a initié la formation de 1000 jeunes pour bénéficier d'une formation appropriée.

Les capacités nationales de réalisation, constituées d'entreprises nationales publiques et privées, se situent à hauteur de 75. 000 à 100. 000 logements par an. Depuis 2002, des entreprises étrangères sont venues renforcer ces capacités.

Les capacités nationales propres dominées par la petite et moyenne entreprise privée, ont livré 90% des logements et lancé 67% des programmes, contre respectivement 94% et 91% au cours du 2^{ème} semestre 2001.

De par leur apport récent, les entreprises étrangères chargées plus spécialement des projets en « location-vente » n'ont pas livré de logements en 2002. Leur participation aux programmes nouveaux lancés durant l'année explique la perte de la part de marchés par les entreprises algériennes.

Les entreprises publiques, pour diverses raisons, ne semblent pas marquer d'intérêt particulier pour ce marché. Cette frilosité s'expliquerait par les prix administrés, jugés assez faibles pour un travail de qualité, et la caution exigée au moment de l'établissement des contrats. Cette dernière contrainte serait en voie d'allègement par d'autres mesures moins contraignantes.

Le programme de logements types « location-vente » lancées en 2002, ainsi que l'élimination projetée des contraintes telles que le foncier, le financement, les moyens réalisation, pourraient, si les efforts des pouvoirs public s'inscriraient dans la durée, venir à bout de cette crise de logements.

D'autre part, le vieux bâti qui comprend environ 2 millions d'unités, souffre de vieillissement, accentué par ailleurs par une non gestion et une maintenance quasiment inexistante. Les pouvoirs publics, propriétaires de ce patrimoine n'ont pas pu ou su intégrer cet actif dans leurs divers plans d'action.

Cependant, la signature de l'arrêté interministériel (Finance, Habitat) en avril 2002, devrait permettre une réelle prise en charge de ce patrimoine.

Au plan de la qualité des logements livrés, les insuffisances constatées sont due à la forte pression exercée par l'importance de la demande. L'implication de la société civile dans toutes les nouvelles réceptions de logements devrait inciter les divers promoteurs et entreprises de réalisation à améliorer leurs prestations et livrer ainsi des produits de qualité.

4.2- Travaux publics

Le second semestre a constitué pour le secteur, une étape importante dans la mesure où des actions ont été concrétisées en ce qui concerne le lancement et l'achèvement d'un grand nombre de projets, elles ont été axées principalement sur :

- le lancement des projets inscrits en 2002 au titre du PSRE.
- La relance des réalisations des tronçons autoroutiers et particulièrement l'autoroute dite Est-Ouest.
- L'amélioration du volume d'entretien des réseaux routiers et des équipements d'intervention et de signalisation.
- La poursuite de la réhabilitation et du renforcement des infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires.

Les actions qui ont été initiées pour harmoniser les programmes nationaux court, moyen et long termes ont porté sur :

- La préparation de schémas directeurs nationaux des infrastructures maritimes et aéroportuaires.
- La préparation d'un schéma directeur national routier et autoroutier et il en a été de même pour la signalisation.

En outre, le secteur s'est attelé également à la mise en place de mécanismes relatifs au choix des entreprises, l'encouragement du partenariat national et étranger et la prise en charge du volet formation .

Les réalisations :

L'appréciation des résultats du semestre par grand chapitre permet de relever que :

- pour les infrastructures routières et autoroutières les projets réceptionnés et lancés ont concerné respectivement 1240 kms et 1205 kms.
- les travaux d'entretien routier ont concerné 3110/ans, toutes formes d'intervention confondues.
- pour les infrastructures aéroportuaires, les travaux ont été consacrés à des aménagements et réfection des pistes d'El oued, Constantine, Tamanrasset.
- pour les infrastructures maritimes, il s'est agi de travaux de diverses natures, sur plusieurs espaces (dragage, Abris et ports de pêche, protection de rivage, éclairage etc. ...).
- le secteur a élaboré une série de textes réglementaires et organisationnels.

Les activités de 2002 ont engendré la création de 58.700 postes de travail.

Au plan financier, les crédits consommés durant le second semestre ont totalisé 27,134 milliards de dinars pour une dotation de 16,788 milliards de dinars, soit un accroissement de 13 milliards de dinars par rapport aux consommations du premier semestre 2002.

Malgré l'importance relative des réalisations et des consommations de crédits, un certain nombre de contraintes ont pesé sur le volume et la qualité des travaux. Parmi ces contraintes on peut citer :

- l'insuffisance des approvisionnements pour la voirie (Agréats, bitume) ;
- l'inexistence d'un statut pour le personnel temporaire intervenant dans l'entretien routier « de première urgence » ;
- la multiplication des infractions liées à la police de voirie ;
- l'insuffisance des capacités de réalisation ;
- la faiblesse des taux d'exécution du PSRE en raison de :
 - la mise en place tardive (septembre 2002) des crédits de paiements non consommés en 2001,
 - le nombre important de dossiers soumis à la commission nationale des marchés,
 - la lenteur induite par la procédure de passation des marchés publics.

Conclusion :

L'importance et l'ampleur des programmes en cours de réalisation de lancement et de ceux que le secteur a inscrit en 2003 et au delà tels que la poursuite de la réalisation de l'autoroute Est-Ouest, la réhabilitation et la modernisation de la route nationale de littoral longue de 1300/ans, l'achèvement de la route transsaharienne, Alger-Lagos et la réalisation de la rocade des hauts plateaux longue de 125 km paraît considérable.

Le renforcement et le développement des infrastructures maritimes et aéroportuaire, constituent un défi que les pouvoirs publics sont appelés à relever en leur consacrant non seulement les moyens financiers au prix de tous types de montage mais aussi et surtout en mobilisant dès à présent toutes les capacités nationales d'études et de réalisations, elles-mêmes devant « se prendre en charge » pour accroître leur chance d'occuper une place de choix dans la réalisation de ces ambitieux programmes.

L'expertise acquise par les entreprises publiques et privées devrait être mise à profit par les pouvoirs publics qui devront leur confier le maximum de projets et les faire bénéficier de l'expertise internationale.

4.3 -Ressources en eau :

Confrontés à la crise de l'eau qui a affecté aussi bien la population que l'irrigation dans presque toutes les régions du pays, les pouvoirs publics ont engagé depuis quelques années un vaste programme dont la consistance et l'importance en moyens financiers ont nécessité la mise en place de plusieurs plans d'actions.

Le CNES, faut-il le rappeler, n'a cessé, à travers l'étude consacrée à la problématique de l'eau et ses rapports sur la conjoncture, d'attirer l'attention des autorités du pays sur l'urgence de l'inscription de la question de l'eau parmi les priorités de l'action gouvernementale.

La sécheresse, intense et persistante, qu'a connue le pays durant les 25 dernières années a touché l'ensemble du territoire national et particulièrement l'Ouest du pays où ces effets ont eu de graves conséquences tant sur la population que sur l'agriculture et l'environnement en général. Cette situation a eu un impact négatif sur :

- les régimes d'écoulement des rivières dont la quasi-totalité étaient complètement secs ;
- l'alimentation des nappes aquifères ;
- le niveau de remplissage des réservoirs des barrages qui a atteint plusieurs fois le seuil critique dans la plupart des ouvrages ce qui s'est répercuté sur les activités socio-économiques, le confort du citoyen et l'environnement par :
 - * une perturbation très grave des programmes d'alimentation de la population,
 - * l'arrêt de l'irrigation des périmètres de la Mitidja, du Hamiz, de Saf-Saf et de Bounamoussa,
 - * le dépérissement du patrimoine arboricole,
 - * la perturbation des activités industrielles,
 - * une atteinte de l'environnement (pollution, incendie, hygiène ...).

Mais, en plus des causes naturelles, la situation de pénurie d'eau est également la conséquence de l'insuffisance des capacités réelles de mobilisation de l'eau (dues à diverses raisons (nombre de barrages, délais trop longs dans la construction des barrages et des moyens de transfert, mauvaise gestion de la distribution, inadaptation des modes et systèmes de gestion actuels). Le bilan hydrique du pays, pour 2002, fait ressortir :

- * un déficit pluviométrique de 50% à l'Est et au centre et de 5 à 30% à l'Ouest, de janvier à septembre,
- * des précipitations importantes entre octobre et janvier qui ont permis d'améliorer le niveau des réserves en eau dans les barrages.

Ainsi, et pour toute l'année 2002, les apports enregistrés au niveau des barrages en exploitation totalisent un volume de 1,191 milliards de m³ comparé à l'apport annuel moyen qui est de 2,48 milliards de m³. Ce volume traduit un déficit de 58%.

Les réserves en eau sont passées de 1,722 milliards de m³ au 1^{er} janvier à 1,524 milliards de m³ au 31 décembre 2002, soit un déstockage de 198 hm³.

Les consommations globales à partir des barrages en exploitation en 2002 ont totalisé un volume de 597,45 hm³ soit 94% du volume disponible.

Bilan d'action de 2002 :

Les actions de 2002 ont consisté, d'une part, à poursuivre celles initiées précédemment en mettant l'accent sur l'accélération du rythme et, d'autre part, à lancer de nouveaux projets et des études pour compléter la connaissance des ressources et des véritables contraintes, mais aussi, pour définir les projets en perspective.

Au plan des études, les actions ont concerné :

- * l'amélioration des connaissances sur les ressources en eau et en sols,
- * la maîtrise de l'évolution des besoins et leur confrontation avec les ressources à court, moyen et long termes,
- * l'élaboration de schémas directeurs d'aménagement à court, moyen et long termes,
- * la réalisation d'infrastructures.

Au plan des réalisations, les travaux ont concerné l'achèvement du barrage de Beni-Haroun dont l'exploitation attendra que soient achevés la station de pompage et le barrage réservoir de l'Oued Athmania et la poursuite des travaux d'ouvrages sur plusieurs sites avec des retards parfois importants.

Par ailleurs, le secteur a lancé une étude générale pour la réalisation de retenues collinaires en plus de celles du programme inscrit à l'actif des wilayas. Les deux programmes confondus prévoient 79 retenues collinaires et 6 petits barrages, la réalisation de 888 forages dont 385 ont été déjà mis en service et le dévasement de trois (03) barrages ainsi que des opérations d'auscultation, de maintenance et de grosses réparations dans certains barrages.

Quant à l'alimentation en eau potable, on relèvera pour 2002 :

- le lancement d'une étude pour la réalisation de six (06) stations de dessalement d'eau de mer pour les villes de : Annaba, Jijel, Bejaia, Ténès, Mostaganem et Ghazaouet.
- la mise en œuvre d'un programme d'urgence :
 - pour Alger et qui consiste en une série de travaux et d'installation pour accroître le volume d'eau distribué à la population ;
 - pour le territoire national qui consiste en un grand nombre d'opérations (forages, nouvelles conduites, installation de compteurs,

- achats de camions – citernes, acquisition de 21 petites unités de dessalement de capacité entre 1000 et 5000 m³/jour.
- le lancement d'un programme complémentaire par la réalisation de projets à impact local et régional,
 - la réhabilitation des systèmes d'adduction d'eau potable (AEP) pour une meilleure économie de l'eau,
 - le renforcement des actions d'assainissement dans plusieurs agglomérations,
 - le renforcement de l'hydraulique agricole (Etudes et équipement des périmètres d'irrigation).

La conduite de tous ces programmes d'études et de réalisation nécessite avant tout l'allocation de ressources financières conséquentes. Malheureusement, le secteur rencontre d'énormes difficultés dans la mobilisation des financements extérieurs eu égard à l'insuffisance des crédits inscrits au chapitre des budgets d'équipement et du PSRE.

Conclusion :

Le bilan de l'exercice 2002 du secteur, bien qu'il traduise les efforts des pouvoirs publics pour réduire la tension que suscite le manque d'eau, voire même sa pénurie dans certaines zones, tant sur la population que sur l'agriculture, se situe en deçà des espérances et des capacités d'études et de réalisation disponibles dans le pays. L'insuffisance des crédits de paiements autorisés et la lenteur de mobilisation des financements extérieurs ont un impact négatif sur le lancement de nombreux projets.

Par ailleurs, les premières opérations de dessalement semblent ne pas donner entièrement satisfaction dans la mesure où la précipitation dans le choix des équipements, sans une étude préalable approfondie, a conduit à de grands problèmes dans leur mise en service.

L'importance de la « question de l'eau » nécessite, de par son ampleur et son impact sur l'activité économique et sur la vie du citoyen, une parfaite coordination entre les secteurs, ce qui n'est pas le cas, qu'il s'agisse de la distribution, du fonctionnement des stations d'épuration et d'assainissement, du contrôle des fuites et de leur réparation, de la facturation et du

recouvrement, sachant que le secteur évalue les pertes physiques et commerciales à 50% du volume d'eau injecté dans le réseau de distribution.

Face à l'acuité des problèmes dus à l'insuffisance de la mobilisation des ressources conventionnelles, de leur stockage et de leur distribution d'une part et la nécessité incontournable d'améliorer en quantité et en qualité l'alimentation du pays en eau, d'autre part, les pouvoirs publics sont appelés à accorder une attention toute particulière à la réalisation de tous les projets en cours dans les meilleures conditions de financement et d'encadrement managérial et technique. Il faudra également veiller au renforcement de la coordination intersectorielle et à la cohérence entre les projets des différents secteurs de sorte à ce que l'économie de l'eau s'inscrive définitivement dans l'esprit de tous les acteurs et utilisateurs de cette précieuse source.

Le secteur devra veiller à la mise en œuvre de tous les moyens légaux et réglementaires pour la préservation des nappes, la protection des installations, le contrôle de la qualité, une meilleure gestion, des réseaux et des installations de production et un fonctionnement continu des stations d'épuration et d'assainissement, pour normaliser le ratio de consommations qui est de 140 L par habitant et par jour. Le déficit annuel est estimé à 700 millions de m³, c'est dire l'importance qu'il faille accorder à la réduction des pertes de toutes natures et à la lutte contre le gaspillage et la surconsommation.

5 - EVOLUTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE :

L'examen des données sur la conjoncture du second semestre 2002 permet de noter la forte dépendance à l'égard des facteurs climatiques (avec une pluviométrie faible durant la campagne écoulée). Le taux de croissance enregistré par le secteur a été de -1,3% après un taux de 13,2% enregistré entre 2000 et 2001 .

Les cultures céréalières ont connu une forte baisse de 7 millions de qx par rapport à 2000/2001 (26 575 340 qx) alors que les cultures maraîchères et l'élevage ont connu des taux de croissance positifs et ont quelque peu compensé la mauvaise performance de la céréaliculture. Pourtant, l'effet du PNDAR (Plan National de Développement Agricole et Rural en extension au PNDA) et de l'intensification dans les zones favorables ont quelque peu limité

l'amplitude de l'évolution de la production agricole. Mais le PNDAR, lancé depuis septembre 2000, souffre encore de certaines faiblesses et deux années d'application ne permettent pas encore, à ce stade, d'en faire un véritable bilan même si dès à présent son impact est sensible en terme de réhabilitation du rôle des acteurs agricoles, de retour de l'investissement en particulier dans la promotion de systèmes d'irrigation économisant l'eau.

Enfin, l'octroi de concessions et le crédit agricole souffrent toujours du manque de transparence liée à l'imprécision des critères d'accès.

5.1- Résultats consolidés de la campagne agricole 2001/2002 :

Par rapport à 2001, le taux de croissance enregistré en 2002 a été de -1,3% ; cette contre performance s'explique par la forte baisse des céréales (-25%). L'administration agricole souligne, quant à elle, que cette baisse aurait été plus forte sans les résultats obtenus par les céréaliculteurs performants qui ont su tirer profit des accompagnements de l'Etat avec la politique d'intensification dans les zones favorables qui a touché 509.000 ha sur les 1.200.000 ha prévus en fin de programme. Mais il faut attendre encore avant de conclure sur l'objectif de stabilisation de la production céréalière aux environs de 30 millions de qx grâce à l'intensification dans les zones propices.

Au titre du deuxième semestre 2002, la production en viandes blanches est de 752.817 qx, soit une diminution de 29% par rapport à celle du même semestre de l'année 2001, en raison de la diminution des élevages; quant à la production des viandes rouges, elle a baissé de -5%.

A la faveur des soutiens accordés à la filière oléicole 19.601 ha d'oliviers ont été plantés. En matière de récolte, la production d'olives est de 1.919.260 qx contre 2.003.390 qx en 2001 soit une régression de 4,19 %.

En matière de valorisation des productions, il est enregistré, au titre de l'année 2002, la réalisation de 38 huileries et 11 confiseries auxquelles s'ajoute l'engagement de 233 projets d'huileries et 62 projets de confiseries qui vont renforcer le potentiel de transformation des produits de l'oléiculture.

La production de tomate industrielle a enregistré une diminution de 10% comparée à celle de l'année passée, soit 4.569.970 qx. Cette baisse est,

notamment, attribuée au déficit pluviométrique qui a caractérisé cette campagne agricole.

Ces diminutions ont été compensées par des hausses dans la production des dattes (13%), cette augmentation s'explique par l'entrée en production des jeunes plantations et l'intensification des traitements préventifs.

La production vinicole révèle une augmentation remarquable, la superficie est en effet passée de 60.347 ha en 2000 à 96.060 ha, soit une augmentation de 59%.

Le volume réalisé en production de pomme de terre est évalué à 1.155.337 tonnes ce qui correspond à environ onze mois de consommation, contre 859.000 tonnes lors de la même période de la campagne écoulée, soit un écart positif de 34%.

En matière de légumineuses alimentaires, le principal objectif est l'extension des superficies dans les zones sublittorales. Le volume obtenu pour cette campagne 2001/2 002 est évaluée à 435.340 qx contre 384.360 qx au titre de la campagne 2000 / 2001 soit un écart positif de 13 % résultant d'une amélioration des techniques de production.

Les plantations réalisées en filière arboricole s'élèvent à 44.254 ha. La production enregistrée (toutes espèces confondues) a été de 5.669.630 qx contre 4.684.000 qx en (2001), soit une hausse de 21%. cette augmentation résulte d'une meilleure maîtrise des techniques de production et l'entrée en production de nouvelles plantations.

La production des agrumes est de 5.194.590 qx, soit une hausse de 10,5 % résultant d'une meilleure maîtrise des itinéraires techniques et du développement des irrigations localisées.

5.2- Campagne labours semailles 2002/2003 : Préparation et déroulement

Les principaux objectifs de la céréaliculture visent l'intensification dans les zones potentielles et intermédiaires ainsi que la reconversion des systèmes céréaliers dans les zones à faibles potentialités vers les cultures adaptées, l'amélioration des techniques de production performantes par l'initiation au travail du sol adéquat et le retour aux facteurs d'intensification.

La campagne labours- semailles 2002 / 2003 s'est achevée avec un niveau de livraison globale en semences de 1.069.000 qx dont 749.000 qx dans le cadre du soutien au programme d'intensification céréalière. Ce volume de livraison est sensiblement équivalent à celui de la campagne écoulee.

La campagne en cours se caractérise par des chutes de pluie et de neige appréciables (les plus fortes depuis 40 ans). Les régions du Centre et de l'Est sont excédentaires par rapport aux moyennes établies avec une amélioration sensible à l'Ouest. La situation globale jusque là, enregistrée est exceptionnellement favorable au développement des cultures.

En outre, plusieurs signaux montrent que les céréaliculteurs ont commencé à être sensibles à la réadaptation progressive des espaces céréaliers à faible potentialité. Cela se traduit par une diminution des emblavures dans les zones non favorables et une meilleure utilisation des engrais essentiellement orientée vers des zones propices.

5.3- Evaluation du PNDAR et de son impact :

Le programme du gouvernement a inscrit comme priorité de son action en matière de développement agricole et rural la sécurité alimentaire, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ces priorités constitueront les principaux indicateurs d'évaluation de l'impact du PNDAR.

5.3.1 -Impact sur les exploitations agricoles

- Paramètres positifs
 - Le programme du PNDAR a permis d'accompagner 181 000 exploitations qui sont intégrées en termes de projets d'investissement sur différents domaines d'activité d'exploitation.
 - Plus de 70% des montants d'accompagnement ont été réservés à l'investissement essentiellement pour l'irrigation par des systèmes permettant l'économie d'eau et son utilisation rationnelle.
- Les fragilités du programme
 - Une forte proportion de petites exploitations et d'éleveurs ne peuvent tirer profit de ce programme. En termes relatifs, sur 181.000

exploitations plus de 120.000 sont des petites et moyennes exploitations. Les exploitations qui existent actuellement et qui ont moins de 5 hectares sont au nombre de 600.000.

- En termes de proportion, on peut considérer que les exploitations qui ont été intégrées dans la dynamique du PNDAR sont en majorité des petites et moyennes exploitations.
- Les zones rurales trop isolées ne peuvent être touchées par le dispositif à cause précisément la difficulté d'accès et aussi parce qu'elles ne sont pas propices à l'activité agricole.
- Les autres fragilités sont liées soit à l'environnement non favorable à l'activité agricole ; soit à l'absence d'organisation des marchés agricoles pour stabiliser les débouchés des productions et les prix.

5.3.2- L'état des zones rurales

Le projet de mise en valeur de proximité offre dans une première phase, l'opportunité de prendre en charge les besoins et préoccupations des populations rurales ciblées à partir de la consolidation de leurs activités économiques de base. Ce projet vise le développement humain par l'amélioration des revenus des populations et de leurs conditions de vie.

4,8 millions de personnes sont passées des zones rurales vers les zones urbaines entre les années 1977 et 1998, soit l'équivalent d'un cinquième de la population transférée. Cet exode a un effet sur la gestion des villes et la problématique du développement des zones rurales.

Des enquêtes socio- économiques ont été lancées au niveau de 600 communes en vue d'apprécier la situation, évaluer l'état des besoins des populations concernées et préparer les éléments d'information nécessaire à la formulation de projet de mise en valeur de proximité (PMV). Ainsi, quelques 700 projets qui toucheront près de 100 00 ménages soit environ 700 00 personnes ont été pré- identifiés

Conclusion :

Après bientôt trois années et près de 80 milliards de DA d'investissement dans le cadre du PNDA, les produits agricoles n'offrent toujours pas d'avantages

qualitatifs. L'agriculture garde encore les traits caractéristiques de sa fragilité par rapport au climat et la performance agricole n'est pas encore suffisante.

Un meilleur rendement agricole devrait commencer par l'adaptation et l'amélioration des systèmes de production en vue d'une meilleure exploitation des espaces agricoles. Cela passe par un modèle d'exploitation tenant compte des techniques (biologie végétale, assolement / rotation des cultures.....) et une spécialisation par niveau de qualité des produits agricoles pour aboutir à la validation marketing des produits. Elle doit être suivie par l'extension de la distribution.

Les perspectives du secteur pour les prochains semestres devaient être renforcées par les actions dont certaines sont prévues par l'administration et d'autres sont à prévoir :

- mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise à niveau des exploitations agricoles ;
- amélioration de la transparence dans les attributions des terres de concessions ;
- diversification des sources de financement des programmes du secteur élargi à d'autres banques et institutions financières nationales et internationales et amélioration de la transparence dans l'octroi des crédits ;
- promotion des produits du terroir par la mise en place de dispositifs de certification adaptés de labels et la promotion des exportations agricoles ;
- promotion de la qualité des produits agricoles par la valorisation notamment à travers le conditionnement et la transformation industrielle ;
- mise en place de dispositifs de régulation du marché des produits agricoles de large consommation et de protection des revenus des agriculteurs ;
- amélioration de la sécurité sanitaire des aliments par la mise à niveau des dispositifs et le renforcement des contrôles ;
- amélioration de l'efficacité globale de la dépense publique en matière de soutien à l'investissement agricole ;
- diminution de la fragilité structurelle de l'agriculture par rapport au facteur climatique.

Il s'agit en somme de mieux préciser la stratégie pour répondre aux questions qui se posent toujours : que faire de notre agriculture ? Faut-il encourager le modèle « productiviste » ? le modèle « bio » ? Faut-il promouvoir une agriculture d'entreprises et privilégier la productivité à tout prix ? Faut-il viser plutôt la stabilisation du monde rural et le maintien de l'emploi agricole ? Faut-il favoriser le transfert de l'emploi agricole vers l'industrie ? vers la ville ? Faut-il diminuer le nombre d'exploitations ?

Toutes ces questions posent le problème de la stratégie du développement agricole et rural à mettre en place et à préciser.

6 - EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE :

Au cours du deuxième semestre 2002, la conjoncture commerciale en Algérie a été marquée, au plan interne, par une stabilité de l'offre et de la demande et la disponibilité des produits de large consommation. Il est à remarquer que la situation n'a pas évolué depuis le premier semestre tant au plan des quantités que des prix. La tension sur les matériaux de construction a quelque peu été atténuée par les bonnes performances de la production de ciment.

Au plan externe, elle reste essentiellement caractérisée par un solde positif de la balance commerciale de l'ordre de 3,15 milliards de \$. Les exportations ont atteint 9,55 milliards de \$, soit en baisse de 4,15 % alors que les importations ont augmenté de 29,92 % pour atteindre un montant de 6,40 milliards de \$. Cette hausse s'explique par la levée de la plupart des restrictions à l'importation à partir du 2^{ème} semestre 2001, par la réduction du DAP et la baisse du tarif douanier.

6.1 - Le commerce intérieur :

L'observation de l'évolution du marché interne montre que le deuxième semestre n'a pas connu d'amélioration ni au plan de la réduction de l'impact des activités de commerce informel sur le fonctionnement de l'appareil de production, ni au plan de la lutte contre la contrefaçon et la concurrence déloyale.

Les effets des pratiques en marge de la loi et de la réglementation gagnent de plus en plus du terrain alors que les pouvoirs publics semblaient décidés à

prendre les mesures appropriées pour mettre fin, progressivement à ces phénomènes dont la généralisation à un grand nombre de créneaux et l'extension spatiale constituent non seulement une menace pour les opérateurs légaux mais aussi pour les consommateurs qui attirés par les prix des marchandises exposées négligent les aspects qualité et hygiène.

Le CNES n'a pas cessé, dans chacun de ses rapports, d'attirer l'attention sur ces risques et leurs conséquences tant pour l'économie que pour la santé du citoyen.

L'extension du phénomène de la contrefaçon est considéré comme un paramètre de déséquilibre des activités productives. Les structures et institutions de l'Etat ne semblent pas avoir pris des mesures pour lutter contre ce phénomène. Le marché national est caractérisé par l'existence de quantités considérables de produits contrefaits dans plusieurs créneaux (confection, chaussures, articles de sport, cosmétiques, matériels informatiques, pièces de rechange, auto etc.). Certains produits contrefaits représentent 50 à 60% de l'offre sur le marché dont une partie provient même d'activités implantées, sur le territoire national.

En ce qui concerne la disponibilité des produits de large consommation, la situation n'a pas évolué depuis le premier semestre tant au plan des quantités que des prix et même la tension sur les matériaux de construction a quelque peu été atténuée par les bonnes performances de la production de ciment.

Les pratiques commerciales souvent dénoncées dans les rapports du CNES sont toujours de mise, telles que les défauts de facturation, le non respect des normes et règles de l'étiquetage des produits, le non respect des prescriptions en matière de conditionnement et d'emballage, le non respect des règles d'hygiène et de protection de l'environnement etc. ...

Les opérations de contrôle, de la concurrence, des prix, de la qualité, de l'hygiène (même si en apparence elles sont nombreuses) n'ont pas encore freiné et encore moins réduit les effets de ces pratiques qui créent entre autres des situations de fait accompli, qui sont tolérées, au niveau de toutes les régions du pays. Ces situations, faut-il le rappeler avec force, se perpétuent par la prolifération des circuits informels et par la corruption dont l'extension et « l'exercice au grand jour » constituent des facteurs d'aggravation de la

gangrène qui atteint de plus en plus aussi bien les services publics que les opérateurs privés.

La question qui se pose au niveau de l'individu en particulier et de la collectivité locale en général c'est de savoir si les pouvoirs publics sont disposés à prendre en charge l'éradication de ces phénomènes et la moralisation de l'acte commercial. Le CNES considère qu'il est urgent d'associer la société civile dans toute action de nature à permettre cela sachant que cette dernière, à travers ses multiples associations, n'attend que le signal du lancement d'une démarche organisée basée sur la défense de droits des consommateurs, des producteurs et commerçants, dans le respect des lois et réglementations du pays.

6.2 - Le commerce extérieur :

Avec un prix du baril qui s'est raffermi au cours du deuxième semestre et malgré l'accroissement significatif des importations (+18,2%) et une baisse des exportations (-3,72%), l'année 2002 a été clôturée avec un solde positif appréciable de la balance commerciale de 6,671 milliards USD même si on enregistre une baisse de 27,43% par rapport à celui de 2001 (9.192 milliards USD).

Par ailleurs, le volume global des échanges du pays a augmenté de 3,77% en passant de 29,072 à 30,169 milliards USD.

Rapportés au premier semestre 2002, les paramètres d'évaluation suscités ont évolué comme suit :

- les importations sont passées de 4,401 à 5,348 milliards soit un accroissement de 19,68% ;
- les exportations sont passées de 8,971 à 10,161 milliards USD soit un accroissement de 13,26% ;
- la balance commerciale a enregistré un solde de 3,051 milliards USD soit une régression de 16% .

Quant à la couverture des importations par les exportations le taux à la fin de 2002 a chuté par rapport à 2001 de -18,54% en passant de 192,47% à 156,78%.

L'analyse de la structure des échanges extérieurs de 2002, permet de relever principalement :

a)- Pour les importations :

La répartition par groupe de produits et par comparaison à 2001 se présente comme suit :

En ramenant la comparaison entre le premier et le second semestre de 2002, on constate que :

- pour les biens d'équipement les importations sont passées de 1,951 à 2,515 milliards USD soit +28,9% ;
- pour les biens de consommation non alimentaires les importations sont passées de 783 à 807 millions USD soit une hausse de 3% ;
- pour les biens de consommation alimentaires les importations sont passées de 1,256 à 1,422 milliards USD soit une augmentation de 13,2% ;
- pour l'approvisionnement de l'outil de production, les importations sont passées de 1,360 à 1,655 milliards USD soit un accroissement de +21,6%.

L'augmentation conséquente du volume des importations de tous les groupes de produits peut s'expliquer en grande partie par un volume plus important d'approvisionnement en inputs destinés aux activités industrielles et en biens d'équipements pour satisfaire les besoins induits par les dépenses du budget d'équipement et celles liées au PSRE.

Un examen plus détaillé des statistiques établies par les douanes et le ministère du commerce pour 2002 permet de relever quelques éléments d'appréciation :

- 6,520 milliards USD ont concerné 35 familles de produits dont le niveau des importations est supérieur à 50 millions USD.
- Plus du tiers des importations, soit 4,395 milliards USD concerne dix (10) produits parmi lesquels :
 - *Céréales, semoules, farines* : 1,274 milliards USD contre 1,013 en 2001 soit +25,76%.
 - *Médicaments* : 593 millions USD contre 492 en 2001, soit +20,53%.

- Véhicules de transport de personnes et de marchandises : 532 millions USD contre 379 en 2001, soit +44,37%.
- *Barres en fer et en acier* : 210 millions USD contre 198 en 2001 soit une hausse de 33,12 %.
- *Articles robinetterie et plomberie* : 164 millions USD contre 133 en 2001 soit une hausse de 23,31%.

Quant au mode de paiement des importations, le cash reste dominant avec 81,10%, alors que le financement par ligne de crédit supérieure à un an ne représente que 9,94% et le recours au compte devises propres n'affiche que 5,05% et les autres modes, sans transfert, 3,91%. On remarquera que les modes « compte devises propres » et autres ont connu une hausse de respectivement, 32,89% et 26,45% par rapport à 2001.

Pour ce qui est des fournisseurs, il est à noter :

- un accroissement du volume des produits importés à partir de la majorité des pays dont notamment : la France (+9,92%), l'Italie (+82,93%), les USA (+10,50%), l'Espagne (+16,67%), le Japon (+90,05%), le Canada (+13,27%), la Chine (73,30%), la Grande Bretagne (+18,73%), l'Ukraine (+77,27%), la Syrie (+432%), le Brésil (+88,46%),
- une baisse des importations à partir des pays suivants : l'Argentine (-12,57%), l'Autriche (-7,02%), le Mexique (-19,2%).

La part la plus importante des importations provient des régions économiques de l'OCDE (76,44%), tandis que celle des régions Afrique, pays arabes, pays du Maghreb, ne constitue au total que 4,64%. On relève, par rapport à 2001, une diminution de 4,71% pour les pays d'Afrique, une hausse pour les pays arabes de +93,85% (de 179 à 347 millions USD), de +63,89% pour ceux du Maghreb (de 72 à 118 millions USD) et de +44,59% pour les pays de l'Asie-Océanie (de 671 à 970 millions USD).

Quant aux importations dites sans paiement et représentés par les véhicules et la valise taxée, les statistiques douanières indiquent qu'en 2002 et par rapport à 2001, on a enregistré une baisse de 0,27% avec 37,187 milliards de DA contre 37,288.

Pour les véhicules, leur nombre a augmenté de 5,04 % en passant de 62,007 à 65.134 et en valeur la baisse a été de 0,69% en passant de 35,496 milliards de DA à 35,251.

Pour la « valise taxée » (taxes prélevées sur les excédents de bagages des voyageurs) le montant a augmenté de 8,04% en passant de 1,792 à 1,936 milliards de DA.

b) Pour les exportations :

Malgré la baisse de 4,25% soit -786 millions de USD, les hydrocarbures dans le volume des exportations 2002 restent largement dominant avec 96,08% contre 96,61 % en 2001.

Quant aux autres produits, et bien que l'on enregistre une croissance de 74 millions USD soit +11,42%, le niveau demeure très faible.

L'analyse de la structure des exportations permet de relever les éléments d'appréciation ci-après :

- pour les hydrocarbures, hormis le pétrole brut qui a enregistré une hausse importante +26,38%, tous les autres produits ont connu une baisse par rapport à 2001 (gaz naturel -18,98%, GNL -11,23%, produits raffinés -9,88%) ;
- pour les autres produits, la hausse concerne les déchets et débris de fonte (+336%), l'hydrogène et les gaz rares (+254,9%), les savons et les préparations organiques (+243,75%), les dattes (+42,3%), les demi produits en fer et en acier (+74,26%), tandis que la baisse a concerné les tracteurs agricoles (-27,86%), les phosphates (-0,6%) , les limites et autres produits issus de la distillation des goudrons (-8,56%) dont la valeur,175 millions USD a constitué 24% des exportations ;
- les demi produits ont concerné 74,65% des exportations hors hydrocarbures ;
- les exportations ont été dirigées vers 20 pays dont les principaux sont l'Italie (20,09%), la France (15,10%), les USA (13,25%), l'Espagne (11,83%) et les Pays-Bas (7,97%) ;

- 60,27% des ventes sont destinées aux quatre (04) premiers pays ci-dessus ;
- 87,81% des exportations hors hydrocarbures concernent 17 pays dont 54,84% vers les France (22,02%), l'Espagne (17,87%), l'Italie (8,72%) et les Pays-Bas (6,23%) ;
- 89,10% des exportations vont vers les pays de l'OCDE tandis que 2,52% sont absorbées par les marchés des trois régions (Pays Arabes, Maghreb, Afrique) avec même une régression par rapport à 2001.

Conclusion :

Les préoccupations évoquées précédemment en ce qui concerne le renforcement et l'organisation des actions de l'Etat, des pratiques commerciales, des comportements des différents acteurs (Douanes, Fiscalité, Contrôle qualité, Urbanisme, Hygiène) et la modernisation de ses structures par l'introduction généralisée de l'informatique, la mise en œuvre effective du réseau national de l'information statistique aux fins d'un meilleur contrôle des activités tout au plan de leur exercice que de leur conformité avec les textes de lois et la réglementation en vigueur, demeurent d'actualité.

La prise en charge des préoccupations des consommateurs en matière de prix, de qualité et de respect des règles d'hygiène d'une part et du souci des opérateurs honnêtes qu'ils soient producteurs, distributeurs ou commerçants d'exercer leurs activités dans le cadre de la loi, d'autre part, passent inévitablement par une administration centrale et décentralisée, organisée, omniprésente et dotée de tous les moyens humains et matériels conformes à l'éthique des missions qui lui sont dévolues.

Le CNES considère que la situation actuelle, caractérisée par l'anarchie généralisée de l'implantation et des activités de commerce et de leur exercice, constitue une menace réelle aussi bien pour le citoyen que pour les collectivités. Il appartient, en conséquence, aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures à même de protéger l'économie nationale des effets des pratiques de la contrefaçon, du marché informel, de la concurrence déloyale, de non respect des règles d'hygiène et de la qualité du non respect des prescriptions légales en

matière d'étiquetage des produits, des conditions de leur conservation et de leur exposition, de conditionnement et d'emballage et d'affichage des prix.

7- CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE :

La conjoncture monétaire et financière du second semestre 2002 a été déterminée par les facteurs d'équilibre externe (Balance des paiements) et interne (Finances Publiques) ainsi que par leur impact sur la situation monétaire (Stock de Monnaie).

Elle se caractérise en 2002 par deux faits remarquables : une dépréciation de la monnaie nationale observée durant le second semestre 2002 aussi bien par rapport au dollar que par rapport à l'Euro, et par la reprise des crédits financiers, avec pour conséquence, une augmentation de l'encours de la dette extérieure de l'ordre de 500 millions de \$ US .

Le solde de la balance commerciale continue d'afficher une tendance positive et enregistre à cet effet une amélioration de 14,4%, passant de 3,4 milliards de dollars US au second semestre 2001 à 3,9 milliards de dollars US à la même période 2002. Cependant, cette tendance à la hausse n'est pas confirmée sur le plan annuel, car le solde courant n'est que de 7,1 milliards \$ soit une baisse de 23 % par rapport à l'année 2001.

En matière de recouvrement budgétaire, les performances en matière d'équilibre demeurent consolidées pour le second semestre 2002 malgré une baisse de la fiscalité pétrolière estimée à 2,2 % par rapport à 2001 qui est essentiellement due à une baisse des prix d'exportation des hydrocarbures. Le principal des évolutions, par contre, a été enregistré au niveau des recettes ordinaires qui ont connu un taux de croissance de 10,2% par rapport à 2001.

Cela est valable pour le solde du trésor qui a dégagé un excédent de 869 millions de DA au titre des opérations d'encaissement qui se sont élevées à 1576 milliards DA ainsi que des opérations de décaissements estimées à 1634 milliards DA durant l'année 2002 .

Aussi, en terme de moyens de paiement extérieurs, les réserves de change n'ont pas cessé d'afficher un montant cumulé largement appréciable, car il représente près de 20 mois d'importation à fin décembre 2002 bien que son niveau soit en baisse de 16,6 % par rapport à 2001 .

Cette lecture de la conjoncture à travers les principaux indicateurs des équilibres macro-économiques est consolidée par un environnement de tendances générales positives axées sur les points suivants :

- d'abord, une viabilité accrue de la balance des paiements, dans un contexte de stabilité du taux de change effectif réel ;
- la consolidation de la situation des finances publiques en terme d'accumulation de l'épargne publique permettant le financement du programme de la relance économique initié en 2000/2001 et projeté à 2004 ;
- une nette amélioration de la liquidité des banques corollaire à celle du Trésor durant l'année 2001. Le Trésor public a contribué grandement à l'assainissement de la situation patrimoniale des banques publiques ;
- l'amélioration des conditions de financement de l'économie nationale, notamment de l'investissement productif.

7.1- Les équilibres externes :

On peut constater aisément, au vu des indicateurs de la période antérieure, que l'amélioration des performances de la balance des paiements et des réserves de changes s'est poursuivie au cours du deuxième semestre 2002.

Ces performances ne peuvent être analysées sans qu'on fasse référence au prix du baril de pétrole qui constitue un paramètre essentiel jouant un rôle prépondérant dans la configuration de nos finances internes et externes. Coté à 27\$ au cours du deuxième semestre 2002, le prix du baril de pétrole a enregistré une amélioration nette par rapport au premier semestre 2002. La moyenne annuelle est estimée à 25,2 \$ pour l'année 2002 contre 22,8 \$ pour l'année 2001.

La balance des transactions courantes a enregistré , au cours du second semestre 2002, des performances remarquables au niveau du solde, réalisant ainsi un excédent de 3,9 milliards \$ soit un taux d'évolution de 14,4 % par rapport au second semestre 2001 (3,4 milliards de dollars US).

En somme, l'excédent global de l'année 2002 , se situe au niveau de 7,1 milliards \$ US marquant de la sorte une régression significative de l'ordre de 23 % par rapport à 2001 .

La décélération du rythme d'évolution constaté est provoquée principalement par l'évolution opposée des échanges commerciaux extérieurs à savoir :

- ◆ La baisse des exportations (moins 1,9 %).
- ◆ L'augmentation des importations (plus 18,2%)

Aussi, importe-t-il de signaler que le niveau des importations attendu dans les prochaines années aura tendance à croître du fait de l'accroissement de la demande intérieure (dépenses d'investissements et de fonctionnement) et cela grâce aux capacités d'épargne cumulées durant ces dernières années. Le solde positif de la balance courante interprétant aussi bien le niveau et la cadence des échanges avec le reste du monde, constitue par ailleurs une sûreté financière pour notre économie en terme de consolidation des moyens de paiement extérieurs. Il faut noter, également, le degré d'importance que révèle ce paramètre dans le processus d'achèvement du processus de convertibilité partielle de la monnaie nationale, condition préalable, pour aboutir à une convertibilité totale du dinar algérien à moyen terme.

La situation de la balance des capitaux n'a pas manqué d'afficher à son tour des signes positifs aussi bien au niveau des investissements directs qu'au niveau du solde de la balance. Après avoir connu une tendance continue à la baisse du déficit durant les années 1999, 2000, 2001, la balance des capitaux, a renoué avec la position d'équilibre au cours de l'année 2002. A ce titre, les investissements directs s'élevaient au cours de l'année 2002 à 1,2 milliards \$, soit l'équivalent du niveau atteint en 2001 et beaucoup moins à celui atteint au cours des années précédentes.

En définitive, le solde de la balance des paiements a enregistré un solde positif de 5,4 milliards de dollar \$ US en baisse comparativement aux années 2000 et 2001.

La position améliorée de l'Algérie en matière des paiements extérieurs se traduit par une situation de confort en terme de réserves officielles de change. Celles-ci ont connu une augmentation de 2 milliards \$ au cours du second semestre 2002 contre 3,2 milliards \$ au premier semestre 2002. En somme, elles ont atteint 21,1 milliards \$ en juin 2002 et 23,10 milliards \$ à fin décembre 2002 contre 17,96 milliards \$ en décembre 2001 soit un taux de croissance de 22,25 % par rapport au niveau de 2001. Cette performance semble constituer,

le résultat d'une amélioration de la position extérieure de l'Algérie depuis les chocs externes des années 1999 et 1998.

La consolidation financière de la balance des paiements et son corollaire l'augmentation des réserves de change ont eu un effet immédiat sur la situation d'équilibre du marché interbancaire de change. Il a été enregistré à cet effet, une offre potentiellement élevée au cours des années 2000 et 2001 qui s'est amplifiée au cours du second semestre 2002 conjuguée à une croissance parallèle de la demande des devises. Les interactions des forces du marché interbancaire de change ont favorisé l'émergence d'une situation d'équilibre de la monnaie nationale (un taux de change effectif réel) malgré l'enrichissement des marchés interbancaires des principales monnaies étrangères (l'euro face au dollar et le yen) en 2002.

La monnaie nationale s'est vue perdre en moyenne 10,8 % de sa valeur par rapport au dollar et à l'Euro au cours du second semestre 2002. soit une appréciation du dollar par rapport au dinar de l'ordre de 3,2 % (1 \$ = 79,90 DA) alors que l'euro s'échangeait en moyenne semestrielle à 79,24 DA contre 69,15 DA au cours de la même période de l'année 2001 soit un taux d'évolution de 14,6 %.

Les indicateurs de la dette extérieure de l'Algérie ont enregistré eux aussi des améliorations notables aussi bien en matière de l'encours de la dette qu'au niveau du ratio du service de la dette. Pour 2002, l'encours total de la dette extérieure semble afficher une légère évolution par rapport à 2001 qui était à 22,6 milliards \$ US. Le stock, quant à lui, il est évalué à 23,1 milliards \$ US dont 22,5 milliards \$ composé essentiellement de dettes à moyen et long terme le reliquat par conséquent, représente des engagements à échéance annuelle ou moins.

Aussi importe-t-il de constater l'amélioration du ratio du service de la dette qui est passé de 22 % en 2001 à 21 % en 2002, un taux relativement appréciable.

L'amélioration des équilibres externes ne peut rester sans effets sur les équilibres internes des finances publiques.

7.2 - Les équilibres internes (les finances publiques) :

Pour l'année 2002, le Trésor public présente une situation de déficit au niveau du solde budgétaire partiel qui semble sans gravité relativement aux situations excédentaires réalisées en 2000 et à un degré moins en 2001.

Aussi importe -t- il de souligner que le déficit réalisé à ce niveau n'est pas de nature à compromettre la solidité financière des équilibres internes bien que cet aspect semble être un synonyme d'un besoin de financement. Le Trésor n'avait pas cessé de réaliser des capacités d'épargne financières assez conséquentes depuis l'année 2000, se traduisant par des dépôts accrus au cours du 1^{er} semestre 2002 auprès de la banque d'Algérie et suivi d'un niveau un peu moindre au cours du second semestre 2002 en raison des opérations d'assainissement du patrimoine au profit des banques publiques estimé à 80 milliards DA (fin décembre 2002) qui viennent s'ajouter aux liquidités déjà constituées .

D'une manière générale, les finances publiques ont connu une situation saine et stable en termes des équilibres internes malgré les dépenses importantes d'investissements inhérentes au PSRE et malgré les décaissements en devises.

Les dépôts du trésor public auprès de la banque d'Algérie ont enregistré un mouvement sinusoïdale se traduisant par une hausse des dépôts au 1^{er} semestre 2001 suivie d'une baisse au cours du 2^{ème} semestre. Par contre, ces dépôts ont augmenté en décembre 2002 atteignant un montant de 430,6 milliards DA qui coïncide avec le versement du reliquat de la fiscalité pétrolière par SONATRACH, contre seulement 376,9 milliards DA en juin 2002 .

a- Le Budget de l'Etat :

A fin décembre 2002, les recouvrements globaux se sont élevés à 1.432,8 milliards de DA contre 1 408,9 milliards de DA à fin décembre 2001, la part de la fiscalité pétrolière étant respectivement de 65,7% et de 68,0%.

Le produit recouvré en matière de fiscalité pétrolière a atteint 942,9 milliards de DA à la fin 2002 contre 964,5 milliards de DA à la fin 2001, soit un recul de 2,2%. Cette régression est imputable à la baisse des prix d'exportation des hydrocarbures gazeux qui ont subi les effets de la baisse des cours du pétrole

brut durant le dernier trimestre de l'année 2001 et le premier trimestre de l'exercice 2002. L'examen du détail des exportations des hydrocarbures montre que les variations en volume entre 2002 et 2001 ont été de 3% alors que celles des prix ont été de -5,7%.

Les recettes ordinaires recouvrées en 2002 se sont élevées à 489,9 milliards de DA contre 444,5 milliards de DA en 2001, soit une évolution de + 10,2%. La contribution à cette évolution provient essentiellement de la quasi-totalité des autres catégories d'impôts.

Comparativement à l'année 2001, la situation des finances publiques, appréhendée à travers les opérations du Trésor, indique en 2002, un accroissement des encaissements de 13,5% et des décaissements de 23,7%.

En matière d'encaissement, les recettes budgétaires se sont élevées en 2002 à 1.576,7 milliards de DA contre 1.389,7 milliards de DA en 2001, soit un apport supplémentaire de 187,0 milliards de DA.

Cet apport a été généré principalement par :

- le produit de la fiscalité pétrolière qui a évolué de 75,8 milliards de DA,
- les ressources ordinaires dont l'augmentation a atteint 111,1 milliards de DA ont été générées essentiellement par les recettes fiscales et les recettes ordinaires qui ont progressé respectivement de 84,7 milliards de DA et de 30,9 milliards de DA.

En termes de décaissements, les dépenses globales sont passées de 1 321,0 milliards de DA en 2001 à 1 634,7 milliards de DA en 2002, soit une progression de 23,7%

L'évolution annuelle des dépenses d'équipement (+26,7%) a été de 4 points de pourcentage supérieure à celle des dépenses de fonctionnement (+22,6%).

Compte tenu de ces variations, les opérations du Trésor (hors fonds de régulation des recettes) ont dégagé un excédent de 869 millions de DA contre un excédent de 55,2 milliards de DA à la fin de l'exercice précédent.

En relation avec les tendances décrites ci-dessus, le ratio du solde global du Trésor par rapport au PIB, a été de + 0,02% en 2002, contre 1,3% en 2001.

b- Les taux d'intérêts :

Les taux d'intérêt débiteurs appliqués par les banques ont enregistré une baisse au cours du second semestre de l'année 2002 par rapport à la même période 2001.

Ils se sont situés dans une fourchette de 6,5% - 9% à fin décembre 2002 contre 8% - 10% à fin décembre 2001, soit une baisse de 150 points de base pour le taux minimal et de 100 points de base pour le taux maximal. Cette baisse a été enregistrée au cours du mois de janvier 2002.

Le taux de réescompte auprès de la banque d'Algérie a subi une baisse de 50 points de base entre fin décembre 2001 et fin décembre 2002 passant ainsi de 6% à 5,5%.

7.3 - L'évolution de la situation monétaire :

L'impact positif d'une situation des finances extérieures consolidée, conjuguée à celle des finances publiques, est reflété essentiellement par une extension monétaire extraordinaire. De même, l'accroissement des avoirs extérieurs nets de la banque d'Algérie en tant que contre partie directe des réserves de change, traduit clairement cette extension au niveau de la sphère monétaire et financière.

Le niveau des avoirs extérieurs nets est passé à 1.745,5 milliards DA à fin décembre 2002 contre seulement 1.313,6 milliards DA en décembre 2001 soit un taux d'évolution de près de 32,9%. Ce niveau était à 1.588 milliards DA en juin 2002. Cette situation est clairement perceptible à travers l'agrégat monétaire (M1), un des composants de la masse monétaire en circulation, de telle manière que les avoirs extérieurs nets de la banque d'Algérie dépassent même la masse monétaire au sens M1 (monnaie fiduciaire + dépôts à vue banques, CCP et trésor).

La lecture de ces agrégats monétaires, semble pouvoir mettre en évidence deux faits remarquables :

- le stock de monnaie au sens M1 est représenté exclusivement des avoirs extérieurs nets. Un phénomène monétaire nouveau qui a caractérisé le paysage monétaire de notre économie ;

- ce processus constitue la source de création monétaire la moins inflationniste.

En définitive, l'évolution de la situation monétaire en 2002, en particulier l'abondance de l'offre de monnaie sur le marché interbancaire, a eu pour origine exclusivement les avoirs extérieurs nets de la banque d'Algérie. Ce qui signifie que les réserves officielles de change sont désormais la principale contre partie de la masse monétaire au sens M2. Cela conforte la thèse selon laquelle la viabilité de la position externe contribue efficacement à la stabilité monétaire, condition préalable au développement d'un environnement propice aux investissements. Il est à noter, par ailleurs, que la masse monétaire au sens M2 a enregistré au cours de l'année 2002 un accroissement de 19,8 % contre 5,9 % seulement au 1^{er} semestre 2002.

Aussi y a-t-il lieu de souligner la baisse régulière de l'accumulation des ressources par l'Etat en terme de dépôts à la banque d'Algérie en raison de l'accroissement des dépenses budgétaires inhérentes au PSRE. De même, les crédits accordés par le système bancaire à l'Etat se sont élevés à 404,5 milliards DA en décembre 2002 contre 394,7 milliards DA en 2001.

Parmi les dépenses importantes enregistrées au titre des actions du Trésor public, il figure l'opération d'assainissement au profit des banques publiques, faite dans le cadre de la consolidation des bilans de ces dernières dans le but d'améliorer la situation de leurs patrimoines financiers ainsi que de leurs portefeuilles.

En ce qui concerne le niveau de liquidité des banques, l'année 2002 a été une année où l'excédent d'offre de liquidité sur le marché monétaire et précisément interbancaire paraît fort significatif. Cet excédent, conjugué à l'envolée des dépôts du système bancaire primaire auprès de la banque d'Algérie c'était déjà produit en décembre de l'année 2001. Les dépôts au titre des réserves obligatoires se sont élevés à 168,7 milliards DA en décembre 2002 contre 131,6 milliards DA en décembre 2001. Il est important de relever à cet effet, l'absence absolue de tout recours au refinancement auprès de cette institution d'émission durant toute l'année 2002 comme a été le cas, d'ailleurs, en décembre 2001 où le refinancement du système était tombé à (0) zéro.

Evidemment, une situation d'excès d'offre de liquidité est en pouvoir de générer des difficultés énormes aux concepteurs de la politique monétaire du pays. Car, il est question de stabilité aussi bien de la sphère monétaire et financière que de la sphère réelle. Dans ce sens pour éviter une extension inflationniste de la monnaie, la banque d'Algérie, dans le cadre de sa mission de contrôle et du suivi du marché interbancaire, a mis en place en avril 2002, un procédé visant la reprise de liquidités excédentaires par appel d'offre lancé en direction des intervenants sur ce marché.

Aussi, dans le but de donner plus d'efficacité aux actions menées par les autorités monétaires, la banque d'Algérie, dans le cadre de la régulation monétaire, fait-t-elle usage d'un instrument technique de la base monétaire M0 (les réserves obligatoires) en élevant de manière substantielle le ratio en question.

7.4 - Les points particuliers :

les organes de contrôle et de régulation de l'activité bancaire

La Commission Evaluation s'est attelée jusque là à observer la situation monétaire et financière du pays mais sans examiner le fonctionnement des institutions financières et monétaires.

En effet, suite à l'ouverture économique initiée au début des années 90, le système bancaire algérien s'est largement développé avec l'irruption dans le paysage bancaire de nouvelles institutions, ce qui a permis la diversification des opérateurs au bénéfice de l'économie nationale.

Ce système bancaire est placé sous la supervision de plusieurs Organismes de Contrôle à savoir : la Banque d'Algérie (Direction Générale de l'Inspection Générale), le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Commission Bancaire.

Ces Organismes de contrôle disposent à la faveur de la loi 90/10 relative à la Monnaie et au Crédit, d'une réglementation très étoffée à même de leur permettre de réguler le système bancaire, compte tenu des risques importants qui le caractérisent : risque de crédit, d'illiquidité, de taux d'intérêt, de taux de change, de solvabilité, de patrimoine etc...

Aussi, ces institutions de régulation disposent -t- elles d'une panoplie de ratios et d'indicateurs de gestion, en particulier :

- la règle prudentielle de gestion,
- le ratio de couverture des risques,
- le ratio de division des risques ou solvabilité,
- le ratio de liquidité,
- le régime de réserve obligatoire,
- les conditions de banque,
- le système de garantie des dépôts bancaires,
- les réglementation des changes .

Tous ces outils ont été conçus afin d'assurer la prévention et la protection des clients du système bancaire.

Dans ce cadre, les banques sont tenues par la Loi de respecter les normes de gestion ainsi définies afin de garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des tiers et notamment des déposants.

A cet effet, et pour s'assurer du respect par les Banques des règles de bonne conduite, la Commission Bancaire doit exercer un contrôle permanent de type préventif basé sur le reporting prudentiel (suivi des indicateurs de gestion et des ratios) et assorti de sanctions dissuasives en cas d'infraction .

La réforme bancaire préalable au développement économique

L'aisance financière exprimée par les agrégats macro-économiques crée une situation paradoxale qui se reflète dans la contradiction suivante :

- ◆ le secteur financier en surliquidités car largement assaini par le Trésor public,
- ◆ le secteur réel qui affiche d'énormes besoins de financement pour faire face à l'ampleur des besoins sociaux de toutes sortes et en premier lieu l'emploi, le logement et la formation.

En effet, c'est la lenteur dans la mise en œuvre des réformes économiques qui explique le gap existant entre la sphère réelle et la sphère financière.

Parmi ces réformes en cours depuis des années, celles liées au secteur bancaire sont fondamentales dans la mesure où celui-ci continue d'évoluer selon sa propre logique fondée sur la rentabilité à court terme (propre à la sphère

commerciale et spéculative) alors que le secteur productif nécessite des montages financiers plus élaborés ainsi que des accompagnements plus longs et par conséquent plus risqués.

Ce comportement sectoriel de la sphère financière prive l'économie nationale de l'effet de synergie nécessaire à l'accumulation et à la croissance.

En effet, l'arrêt des investissements de renouvellement et d'extension depuis plus d'une décennie ainsi que la mise en veilleuse des opérations de maintenance approfondies- pour ne pas bouleverser les évaluations de patrimoine faites en prévision de la privatisation- ont entraîné une dégradation certaine des conditions de production et de reproduction.

Aussi, compte tenu de l'état d'avancement appréciable du programme de soutien à la relance économique et pour ne pas perdre le fruit de ses réalisations , les pouvoirs publics doivent -t- ils rapidement enclencher un programme de relance en faveur du secteur productif aussi bien pour les PME/PMI que pour les industries structurantes.

Indéniablement, un tel programme pourra dynamiser la sphère réelle et rendre attrayant le secteur public économique pour les opérations prévues de partenariat et de privatisation, ce qui garantira le succès tant attendu des réformes en cours.

Conclusion :

La conjoncture monétaire et financière, reflétée à travers les principaux paramètres macro-économiques et financiers au cours du second semestre 2002, confortent la position de stabilité quasi-permanente de l'économie algérienne et confirme le caractère constant d'amélioration des tendances générales de notre économie aussi bien dans sa composante réelle que financière.

Une reprise bien que timide d'une dynamisation au sein de l'appareil de production, reflétée par des tendances de croissance pour l'industrie et des taux de croissance positifs des BTP et les services, au cours de cette période, laquelle conjuguée à une amélioration remarquable de la liquidité de l'économie, témoigne du degré de la détermination des politiques économiques sectorielles à venir à bout du processus de stabilisation de notre économie.

Il est, cependant, nécessaire de rappeler la forte dépendance de notre économie à l'égard des facteurs exogènes, notamment les recettes tirées des exportations des hydrocarbures qui nous positionnent dans une situation d'équilibre fragile aussi bien sur le plan économique et financier que sur le plan de satisfaction des besoins sociaux.

La question d'assurer durablement les équilibres externes du pays devra constituer le souci majeur de la politique générale des pouvoirs publics. Ce qui implique qu'il faut la traiter, en conséquence, avec plus d'importance à travers la mise en place de diverses politiques sectorielles optimales notamment dans les deux domaines de la production et du financement.

Les capacités de financement de l'économie reflétées aussi bien par le montant des réserves de change, les excédents cumulés du trésor public durant ces dernières années et les excédents d'offre de liquidités au niveau du système bancaire soutiendront forcément une relance économique tant attendue, permettant à l'appareil de production nationale de se libérer définitivement des contraintes structurelles liées à l'endettement généralisé des entreprises économiques et de favoriser ainsi une mutation qualitative vers un développement sain et durable.

Ces transformations ne peuvent réussir si on ne met en place les actions suivantes :

- créer les conditions nécessaires pour le passage d'un mode de financement de l'économie basé sur le recours excessif à l'emprunt (les crédits du système bancaire) à un mode de financement essentiellement fondé sur le marché financier et monétaire (mobilisation de l'épargne et émission de titres) ;
- une accélération du processus de la mise à niveau des entreprises économiques pour améliorer leur situation patrimoniale soumise, pendant longtemps, à des coûts de production excessifs à l'origine des déficits d'exploitation et des déséquilibres financiers ;
- une innovation financière appropriée en matière de gestion active de l'épargne constituée durant ces dernières années ;

- une plus grande mobilisation de l'épargne des ménages à terme au moyen de produits financiers adaptés aux attentes et motifs des épargnants ;
- favoriser l'allocation des crédits à faible coût à l'économie et contribuer ainsi à améliorer l'offre d'emplois sans relancer les tensions inflationnistes ;
- défendre la valeur interne et externe de la monnaie nationale en essayant d'approcher le rythme de l'activité économique au rythme de l'augmentation des surliquidités disponibles sur le marché interbancaire pour éviter à la fois, l'inflation et la dépréciation du dinar par rapport aux autres monnaies étrangères ;
- améliorer et moderniser la gestion des banques au sens de créer les préalables à l'institution d'un climat de concurrence bancaire efficient capable d'assurer un meilleur service aux clients et un financement meilleur de l'économie par la banque qui est à la fois émetteur lorsqu'elle collecte des ressources, investisseur lorsqu'elle effectue des placements et intermédiaire financier lorsqu'elle ajuste les besoins et les capacités de financement ;
- la mise en œuvre effective de tous les dispositifs prévus par la législation et la réglementation monétaire tels que la commission bancaire, la caisse de garantie des dépôts, le contrôle des changes, la bourse des valeurs etc... .

8- CONJONCTURE SOCIALE

Les différentes mesures des pouvoirs publics en faveur des secteurs sociaux, au cours de l'année 2001 ,ont certainement contribué à atténuer les tensions sociales.

En effet, les mesures initiées en faveur de divers besoins sociaux ont été nombreuses et s'expriment autour :

- de la revalorisation des salaires et des retraites ;
- de l'accès au logement ;
- de l'aide à la scolarisation des enfants (prime de scolarité) ;

- de la création d'emploi dans le cadre des politiques publiques (PSRE, PNDA, FNSEJ);
- du développement des zones rurales dans le cadre du Plan de Développement Agricole et Rural.

Au cours de l'année 2002, le PSRE a octroyé 102,2 milliards de DA, soit 27% de l'enveloppe financière mobilisée sur la période 2001-2002 à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers les actions suivantes :

- habitat/urbanisme : 55,6 milliards,
- alimentation en eau potable : 8,1 milliards
- environnement assainissement : 8,2 milliards,
- énergie gaz/électricité : 15,5 milliards,
- désenclavement : 6,3 milliards,
- télécommunication et déserte postale : 8,5 milliards.

L'impact de ces actions sur les besoins des populations s'est traduit dans plusieurs domaines par l'amélioration du cadre de vie dans les agglomérations urbaines et rurales pour 4.300.000 habitants, le désenclavement de 4.000.000 d'habitants, l'alimentation en eau potable de 3.900.000 habitants, le raccordement au réseau d'assainissement pour 2.500.000 habitants, l'amélioration des conditions de scolarisation : 2.100.000 élèves tout cycle confondus, le raccordement au réseau gaz et électricité 1.900.000 habitants,...

En matière d'emploi, si l'on s'en tient seulement au nombre d'emplois créé dans le cadre des différents programmes cités, la progression du chômage devrait être enrayée. Il faut rappeler que cette inflexion de la tendance du chômage a été observée au cours de l'année 2001. Selon les résultats de l'enquête auprès des ménages sur l'emploi et qui s'était déroulée au mois d'octobre 2001, le chômage avait reculé tant en termes absolus (2.339.449 contre 2.510 862 au cours du second trimestre 2000), qu'en termes relatifs (27,30% contre 28,89%).

Des efforts dans la recherche d'une meilleure synergie entre les différents dispositifs d'emploi et de la formation professionnelle sont perceptibles.

Pourtant, *au cours du second semestre 2002*, le mécontentement social persiste et se manifeste aussi bien dans les cadres organisés que non organisés.

Les revendications salariales dans le secteur de l'Education et de la Santé, les multiples émeutes dans divers points du territoire autour de questions telles que la répartition de logements, l'emploi et l'accès à l'électrification en témoignent. Le décalage entre le nombre de mesures initiées par les autorités publiques et les manifestations de mécontentement des populations traduit un malaise social dont l'origine et l'étendue demandent des politiques économiques intégrées, ainsi qu'une réhabilitation effective des missions de l'Etat dans tous ses aspects.

Le déficit dans l'efficacité administrative semble persister et exacerbe les tensions sociales. Au cours du second semestre 2002 le nombre de logements occupés sans titre s'élève à 10.493, soit une augmentation de 62% par rapport au semestre 2001. Parmi eux, 4.017 logements (soit 38%) ont été squattés.

Ce déficit est également observé par les opérateurs économiques et les partenaires sociaux qui dénoncent l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat et la persistance de zones de non droit.

Le second semestre 2002 a également fait ressortir le problème du contrôle de qualité des produits de consommation avec ses conséquences sur la santé de la population, mais également sur la compétitivité de la production nationale et ce, au moment où des efforts sont faits pour promouvoir celle-ci.

Le processus de libéralisation de l'économie continue de partager les partenaires sociaux sur des questions aussi fondamentales que la privatisation des EPE, l'avant projet de loi sur les hydrocarbures, le tarif douanier et la protection de l'économie nationale, ...

Les conditions d'adhésion à l'OMC et leur conséquences sur les différents secteurs d'activité et sur l'emploi partagent aussi les différents acteurs économiques et sociaux, le démantèlement tarifaire étant considéré par les entreprises nationales publiques et privées comme une menace à leur survie dans la phase actuelle de mise à niveau et à l'emploi. Cette mesure, menacerait également le secteur agricole et par conséquent risquerait encore d'appauvrir le monde rural.

Pourtant, les indicateurs macro-économiques sont en faveur d'un ralentissement de la dégradation sociale, voire même d'une amélioration. En effet,

- le niveau du chômage aurait baissé tant en terme relatif, qu'en terme absolu,
- la consommation des ménages continue de s'améliorer : +3% en 2002,
- les ménages renouent avec l'épargne,
- le taux d'inflation a baissé passant de 4,2% en 2001, à 1,4% en 2002,
- les inégalités se seraient réduites, passant de 1 à 12 entre le premier et le dixième décile, à 1 à 10, au cours de la période 1998-2000.

On assiste donc à des paradoxes montrant que l'évolution des niveaux et de la diversité des besoins de la population semble bien en décalage avec l'accroissement de la productivité dans les divers secteurs de l'économie.

D'autre part, il est nécessaire de rappeler que la structure démographique donne une empreinte particulière aux besoins et aux aspirations de la population, qui n'est pas toujours identifiée et mesurée à sa juste valeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

8.1- Le chômage et l'emploi :

Le chômage, avec un taux variant entre 22% et 28%, selon les définitions, le niveau de l'informel et de l'emploi agricole pris en considération, continue de dominer la situation sociale.

Au delà des controverses sur les chiffres et sur sa tendance à la baisse, il faut rappeler que le niveau atteint par le chômage est tel que, conjugué à ses caractéristiques, il constitue une véritable menace des valeurs qui cimentent une société et l'une d'elle est le travail comme moyen d'accès au revenu et à la promotion sociale.

La rareté des emplois augmente les sources de frustrations des jeunes, face aux besoins de plus en plus grands engendrés par les nouvelles technologies de la communication.

Une enquête réalisée par le PNUD auprès de jeunes (15-20ans) dans les pays arabes (source : rapport arabe sur le développement humain 2002) montre que 51% des jeunes enquêtés âgés entre 18 et 20 ans ont exprimé le souhait d'émigrer face à l'absence de perspectives dans leur pays natal. Les questions de l'emploi (45% des enquêtés) suivies de celles de l'éducation (23%) constituent leurs principales préoccupations.

Pourtant, le poids du chômage projeté dans les débats sur la privatisation n'apparaît pas dans toute sa dimension, d'autres considérations supplantant souvent les enjeux d'avenir liés à l'accès à l'emploi d'une grande partie de la population.

Au cours de l'année 2002, la tendance émergente en faveur du recul du chômage semble se confirmer. Le nombre d'emplois créés, supérieur à la demande additionnelle émane principalement de la mise en œuvre des PSRE, PNDA et dispositifs d'emploi. La création d'emploi dans les secteurs, malgré une légère reprise dans le secteur privé reste réduite. Le secteur informel quant à lui continue d'occuper un vaste champ d'activités.

- Le Plan de Soutien à la Relance Economique

La mise en œuvre effective du PSRE en septembre 2001 s'est traduite selon les données fournies par les responsables concernés, par la création de 457.400 emplois dont 49% permanents. Le PSRE a mis à contribution 22.200 entreprises dont 96% appartiennent au secteur privé.

- Les actions de lutte contre le chômage à travers les dispositifs :

Le nombre d'emplois créés dans le cadre des dispositifs d'emploi, selon les données fournies par le ministère de la solidarité et de l'emploi s'élève à 380.195 au cours de l'année 2002 contre 366.950 en 2001, et se répartissent ainsi :

- Emplois Salariés d'Initiative Locale :

En 2002, les emplois salariés d'initiative locale (ESIL) s'élèvent à 151.495, soit 72.961 exprimés en équivalents permanents. Les emplois créés dans le cadre de ce dispositif enregistrent un recul de 15% par rapport à 2001. Un budget de 2,27 milliards DA a été alloué à ce programme au cours de l'année 2002.

Les placements réalisés se répartissent comme suit : 45% dans les services, 25% dans l'administration et 30 % dans les autres activités. Ce dispositif, bien que faiblement rémunéré (2.500 DA/mois) attire les jeunes chômeurs en raison des opportunités restreintes en matière de création d'emploi.

- Contrats Pré Emploi :

Le programme CPE (contrats de pré-emploi) a permis le placement de 1.855 diplômés dont 822 universitaires et 1.033 techniciens supérieurs. Ce programme a enregistré une baisse dans les placements en 2002 de 46% malgré une demande en constante progression.

Les données de l'ANEM, indiquent qu'au cours de l'année 2002, 34.764 jeunes composés d'universitaires et de techniciens supérieurs ont exprimé une demande d'emploi dans ce cadre. Ces demandeurs d'emploi proviennent essentiellement de la filière des sciences sociales et humaines(38,31%) et de la filière technologies(22,02%).

On relèvera la présence de diplômés des sciences médicales(894), et de l'architecture(395) parmi les solliciteurs de ce dispositif. Le nombre d'emplois créés dans le cadre des CPE n'absorbe néanmoins que 5% environ des demandes éligibles.

Sur un autre plan, les moyens alloués à ce programme ont été considérablement réduits passant ainsi de 890 millions de DA en 2001 à 119 millions de DA en 2002.

Par ailleurs, depuis la mise en œuvre du programme, 36.296 jeunes diplômés ont pu être recrutés dont 25.500 universitaires et 10.796 techniciens supérieurs.

- IAIG :

L'indemnité d'activité pour intérêt général(IAIG) a permis d'occuper 167.000 personnes soit une progression de 18,4% par rapport à 2001.

En 2002, l'action sociale de l'Etat en direction de la population vulnérable s'est caractérisée par la prise en charge dans le cadre du filet social de 600.000 personnes, dont 433.000 au titre de l'Allocation Forfaitaire de Solidarité (AFS) et 167.000 au titre de l'indemnité d'Activité d'intérêt général (IAIG) soit une progression de 4,7% pour l'AFS et 18,4% pour l'IAIG. Au total, les bénéficiaires du filet social (y compris les personnes à charge : 403.000) ont atteint 1.003.000 personnes pour lesquelles plus de 11,4 milliards DA ont été alloués.

- TUPHIMO :

Les données disponibles font ressortir que pour l'année 2002, près de 7.0638

emplois ont été créés soit un accroissement de 34% par rapport à 2001. Le montant alloué à ce programme a plus que doublé passant ainsi de 1,03 milliards DA en 2001 à 2,85 milliards de DA en 2002.

- Micro entreprise et micro crédit : 20.600 emplois permanents,

En 2002, un accord a été donné pour le financement de 13.000 micro-crédits pour un investissement de 2,85 milliards de DA. Depuis le lancement du dispositif, sur 115.434 demandes de prêts 45.154 ont obtenu la décision de conformité de l'Agence de Développement Social (ADS) et 13.000 accords bancaires ont été notifiés soit 29% par rapport à l'ensemble des demandes. Cet engagement reflète les hésitations des banques à s'impliquer dans le financement du programme.

L'action de la micro entreprise, soutenue par le fond national pour l'emploi des jeunes (ANSEJ), a permis en 2002 à plus de 7.000 projets d'obtenir un accord de financement, soit une augmentation de 15% par rapport au premier semestre 2002. Les nouveaux projets ont créé 20.000 emplois pour un investissement de 11,7 milliards de DA.

- Le programme de développement communautaire a permis quant à lui de réaliser 87 projets répartis sur 43 wilayates.

La pauvreté des données administratives sur l'emploi, caractérisées par leur globalité, comme cela a été mentionné dans les multiples rapports de conjoncture du CNES, empêche de guider l'analyse en direction des caractéristiques des bénéficiaires de ces programmes(âge, niveau d'instruction, dernier emploi, durée de chômage, qualification).

Ces données, pourtant indispensables à une évaluation significative de l'effort social de l'Etat et de son efficacité, sont non exploitées ou non collectées.

- Le Plan National de Développement Agricole et Rural

Le nombre d'emplois créé dans le cadre du PNDAR au cours du second semestre 2002 s'élève à 74.061 emplois, ce qui porte à 163.500 le nombre d'emplois créés au cours de l'année 2002.

Le secteur de l'agriculture, selon les données préliminaires du RGA, emploie 2.357.963 personnes dont 1.285.894 permanents.

Les exploitants agricoles au nombre de 997.000 environ se répartissent ainsi selon l'âge :

- moins de 30 ans : 4,8%,
- 30-40ans :36,2%,
- 40-60 ans : 43%,
- plus de 70 ans 16%

Cette structure montre un rajeunissement de la population agricole et un intérêt nouveau des jeunes en direction d'une activité qui était caractérisée par le vieillissement de sa main d'œuvre.

- Le secteur industriel

Au cours du second semestre 2002, l'activité industrielle a connu une légère amélioration aussi bien dans secteur public que dans le secteur privé.

Si dans ce dernier les retombées sur l'emploi sont appréciables, les effectifs dans le secteur public continuent leurs tendances à la baisse ou à la stagnation.

Entre fin décembre 2001 et fin décembre 2002, les effectifs du secteur public industriel sont passés de 189.645 salariés à 181.918, soit une baisse de 4,1%.

Cette baisse est due à une perte d'emplois dans toutes les branches (8.237), hormis la branche mécanique et métallique qui enregistre la création de 510 emplois, malgré sa contre performance en matière de production comme l'indique le tableau ci- après :

Répartition des créations d'emploi et du taux de croissance de la production dans les activités du secteur industriel.

(tableau reconstitué à partir des données du ministère de l'industrie)

Branches d'activité	Variation de l'emploi 2002/2001	Variation de la production 2002/2001
Sidérurgie/Métallurgie	-628	+11,4%
Electrique/Electronique	-791	+17,5%
Matériaux de construction	-391	+5,2%
Bois papier	-720	+6,1%
Chimie – Pharmacie	-540	+0,6%
Agro – Alimentaire	-3668	-18,8%
Textile et Cuir	-1002	-2,7%
Services- industriels	-569	-
Total	-7727	-0,9%

Les EPE du secteur public, tous les secteurs confondus, employaient 397.000 travailleurs en 1999, 388.000 en 2000, 364.000 en 2001 (source : communication du ministre de la participation et de la promotion de l'investissement : Mars 2003).

Pour ce qui concerne le secteur privé, des données régulières et fiables sur l'emploi ne sont pas disponibles. On peut seulement apprécier une tendance à la hausse des effectifs au cours de ces dernières années. L'enquête semestrielle auprès du secteur industriel effectuée par le ministère de l'industrie montre que l'emploi dans le secteur privé a augmenté de 10% entre 1999 et 2000 passant de 41.235 à 45.252.

Les industries agro-alimentaires sont dominantes avec 15.644 salariés soit 34% de l'effectif total.

- Le secteur de l'Energie/mines et carrières

Les effectifs de ce secteur s'élèvent à 192.409 au 31/12/2002 contre 190.339 au cours de l'année 2001 soit un accroissement de 1,1%.

Le secteur de l'énergie emploie 170.729 agents en 2002 contre 167.809 en 2001, soit un accroissement de 1,7%. Cet accroissement est dû essentiellement aux entreprises privées nées du « délestage » de Sonatrach et de Sonelgaz de

certaines de leurs activités. Ces entreprises ont augmenté leurs effectifs respectivement de 58,9% et de 8,1%.

Les effectifs de Sonatrach sont passés de 49.487 en 2001 à 49.622 en 2002 soit un accroissement de 0,3%. Quant à la Sonelgaz, ses effectifs sont passés de 21.133 à 20.865 soit une baisse de 1,3%.

Dans le secteur des mines les pertes d'emploi se poursuivent. Les effectifs passent de 22.530 en 2001 à 21.680 en 2002 soit une baisse de 3,8%.

Ces pertes d'emplois sont le fait des entreprises publiques dont les effectifs passent de 12.221 en 2001 à 19.972 en 2002 soit une baisse de 10,2%. Alors que les entreprises privées enregistrent une hausse de 3,9%, faisant passer leurs effectifs de 10.309 en 2001 à 10.708 en 2002.

Les pertes d'emplois se poursuivent dans le secteur public. Pour les seuls secteurs de l'industrie, de l'énergie et des mines, plus de 10.000 emplois ont été perdus au cours de l'année 2001, mettant ainsi en évidence la nécessité de sortir les réformes de l'immobilisme actuel.

8.2- Eléments d'appréciation de l'évolution des niveaux de vie à travers les résultats de l'enquête consommation de l'année 2000

Les premières données sont encore insuffisantes pour apprécier l'évolution réelle de la consommation des ménages sur le plan quantitatif et qualitatif à partir des niveaux des dépenses, néanmoins leur lecture atténuée les appréciations communément admises, du degré d'appauvrissement de la population depuis la mise en place du PAS.

En effet, les résultats montrent :

- une amélioration de la dépense par tête de l'ordre de 4,3% en termes réels par rapport à 1995, et ce même si par rapport à 1988 on observe un recul en terme réel de l'ordre de 4%,
- une structure de la consommation modifiée, en faveur d'une nouvelle hiérarchie des besoins et d'une réduction de la part des dépenses alimentaires,
- une réduction des inégalités dans la consommation des ménages du premier décile et du 10^{ème} décile. Ces résultats viennent corroborer ceux de l'enquête sur les niveaux de vie réalisée en 1995 par la Banque Mondiale et l'ONS

Cette réduction des inégalités entre le premier et le dixième décile montre que depuis 1988 il y a plus de personnes qui ont amélioré leur consommation que de personnes dont la consommation s'est dégradée.

Mais ces données sont insuffisantes pour exprimer l'écart entre le groupe social le plus pauvre et celui le plus riche.

Cet écart, ne peut être mesuré que par la répartition des ménages par tranche de revenu et/ou de dépenses, ces données ne sont pas encore disponibles.

8.2.1- Evolution de la consommation globale

Au cours de l'année 2000, les ménages Algériens ont dépensé 1.531 milliards de DA, soit 331.117 DA par ménage et 49.928 DA par tête.

A titre de rappel, les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages réalisée en 1995 par l'ONS faisaient état d'une dépense annuelle moyenne par tête de 35. 260 DA.

Comparé à ces données, le niveau de consommation des ménages au cours de l'année 2000 se serait amélioré en terme réel de 4,3% .

En 1988, les dépenses des ménages s'élevaient à 270 milliards de DA, soit une dépense par tête de 8.870 DA. En 12 ans, les dépenses moyenne par tête à prix courant ont été multipliées par 5,6.

Mais, en termes réels, soit un niveau de consommation évalué à 8.589DA par tête et par an à prix constants (calculs CNES), les résultats de l'enquête consommation de l'année 2000, traduisent un recul de la consommation de l'ordre de 4% par rapport à l'année 1988, soit une baisse moyenne annuelle de 0,27%.

8.2.2- la structure de consommation des ménages

La structure de consommation entre 1988 et 2000 a évolué. Cette évolution exprime un changement dans l'ordre de priorité des besoins des ménages comme l'indique le tableau ci – après :

Evolution de la hiérarchie des dépenses des ménages entre 1988 et 2000

1988	2000
1-Alimentation 52,5%, 2-Transport 11,4%, 3- Divers :8,8%, 4-habillement et chaussures,8,2% 5- Logement et charges,7,7%, 6-Meubles,ameublement 4,7%, 7-Education,culture et loisir,4,4%, 8- Hygiène et soins 2,1%,	1- Alimentation :44,6%, 2- Logement et charges, 13,60%, 3- Produits divers et autres dépenses,10,40%, 4- Transport et communication,9,40%, 5- Habillement et chaussures :8,60%, 6- Santé, hygiène corporelle : 6,30%, 7- Education, culture et loisirs :3,90, 8- Meubles et art ménagers :3,40

Les explications de ces changements peuvent être très diverses :

- l'accroissement du revenu disponible des ménages,
- les changements survenus dans l'offre de biens,
- *le mode de vie* et les variables sociologiques

Si l'on se réfère à la loi de F. Engel, et donc que l'on considère la réduction du poids relatif du budget affecté à l'alimentation comme l'expression d'une amélioration du revenu, il faut retenir que les ménages algériens consacraient 52,5% de leur budget à l'alimentation en 1988 et seulement 44,6% en l'an 2000. Cette nouvelle structure montre que la part relative des dépenses pour le logement occupe une place plus grande dans les dépenses des ménages.

On s'attardera également sur la part relative des dépenses pour le groupe éducation culture et loisirs : L'extension des dépenses vers des activités de culture et de loisirs, considérées comme des besoins secondaires, évoque une amélioration des niveaux de vie des populations.

Or, entre 1988 et 2000, leur part a diminué passant de 4,4% à 3,9%, face à des besoins sensés augmenter au regard de la pyramide des âges de la population.

A titre de comparaison, les ménages tunisiens consacraient 8,7% de leurs dépenses à la fonction enseignement culture et loisir au cours de l'année 2000 (source : Institut National de la statistique de Tunisie).

8.2.3- Les inégalités

Les inégalités, se sont réduites au cours de la période 1988-2000 selon les résultats de cette enquête.

En 1988, 20% de la population la plus défavorisée et 20% de la population la plus riche consommaient respectivement : 6,54% et 47,19% de la consommation globale.

En l'an 2000, les proportions étaient respectivement de 7,80% et de 43,20% comme l'indique le tableau ci après :

Répartition de la consommation selon les déciles :

Déciles	1988	2000	Ecart en points
Décile 1	2,58%	3,20%	0,62
Décile 2	3,96%	4,60%	0,64
Décile 3	4,94%	5,30%	0,36
Décile 4	5,92%	6,40%	0,48
Décile 5	6,85%	7,50%	0,65
Décile 6	7,96%	8,40%	0,44
Décile 7	9,32%	10,00%	0,68
Décile 8	11,27%	11,60%	0,33
Décile 9	14,58%	14,60%	0,02
Décile 10	32,61%	28,60%	- 4,01
Total	100%	100%	

Ces résultats permettent de relever que le 10^{ème} décile est le seul à avoir connu un recul de sa part relative dans la consommation globale. Celle-ci est passée de 29,47% en 1988 à 19,80% en l'an 2000 soit un recul de 4 points.

Cette réduction des inégalités relève donc plus du ralentissement du rythme de consommation des couches les plus nanties que de l'amélioration des plus démunies dont le rythme reste quand même supérieur à celui des autres catégories.

Cette évolution semble être l'expression d'une nouvelle hiérarchie des besoins et d'un regain d'intérêt pour l'épargne. Il faut rappeler que la part de l'épargne dans le revenu disponible des ménages a augmenté au cours de ces dernières années comme l'attestent les données macro économiques. Elle est de 13,7% en 2001 contre 10,3% en l'an 2000. Elle était de 3,5% en 1997 et de 6% en 1998.

Ainsi, en moyenne, les inégalités se sont réduites entre les 10% de la population la plus pauvre et les 10% de la population la plus riche.

D'autre part, selon les critères du PNUD, se référant à l'indice de GINI, l'Algérie avec un indice inférieur à 43% appartient au groupe de pays ayant peu d'inégalités.

8.3 – L'inflation

Le niveau de l'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation de la ville d'Alger traduit une baisse par rapport à l'année 2002.

En effet, le rythme moyen annuel de l'inflation pour l'année 2002 est de 1,4% contre 4,2% en 2001.

Cette désinflation s'explique principalement par la décélération du rythme de hausse des prix des produits alimentaires observée depuis avril 2002.

Le taux d'accroissement de ces derniers qui était de 5,5% en 2001, passe à 3,5% au premier semestre 2002 et atteint 0,3% en 2002.

Les prix réglementés ont enregistré une hausse de 4,9% en moyenne annuelle par rapport à 2001. Cette hausse s'est effectuée sur les prix des carburants, du transport aérien, des tabacs et allumettes et des produits alcoolisés.

Les prix à fort contenu d'importation ont en revanche diminué en moyenne annuelle de 0,4% et ce, malgré la dépréciation du DA enregistrée au cours du second semestre (- 10,8% en moyenne).

L'inflation hors prix réglementé et hors prix des produits à fort contenu d'importation a été de 2,3% en moyenne annuelle en 2002.

En glissement, on enregistre une baisse du niveau des prix de -1,60%, qui est principalement due au groupe alimentation avec - 5,10%.

Les produits agricoles frais sont ceux qui ont enregistré la baisse la plus forte avec -9,4%. La chute est particulièrement sensible pour la pomme de terre avec -27,50% , les légumes frais (-19,80%) et la viande de poulet avec (-13,90%). Néanmoins, le niveau de l'inflation sur le plan social ne prend tout son sens que rapporté aux revenus. L'amélioration de la productivité dans le secteur de l'agriculture apparaît alors dans toute sa dimension sociale .

8.4 – La sécurité sociale

La période de crise économique dans laquelle est entrée l'Algérie depuis la fin des années 1980 , caractérisée sur le plan social par la montée du chômage, les pertes d'emploi et l'apparition de nouvelles conditions d'emploi dominées par la flexibilité et la précarité, a fortement ébranlé le système de sécurité sociale.

Le passage à l'économie de marché impose au système de sécurité sociale un nouveau mode de fonctionnement et une révision de son champ d'intervention afin que l'équilibre financier des caisses, mis à épreuve depuis plusieurs années, soit assuré.

La réforme du système de sécurité sociale est à l'ordre du jour du débat social. La préservation du système par répartition actuel fondé sur la solidarité entre les générations est confrontée non seulement à des difficultés financières mais aussi à un déficit dans la qualité et le niveau des prestations servies (restriction dans le remboursement des médicaments, soins hospitaliers, lenteurs dans les remboursements,...).

Les caisses de sécurité sociale font face à un déséquilibre financier structurel dû à l'écart entre le rythme d'évolution des recettes et celui des dépenses.

Le rythme d'accroissement des ressources s'est en effet ralenti sous l'effet de :

- la baisse du nombre de cotisants liée : au recul de l'emploi structuré,
- l'extension de l'emploi informel avec ses conséquences sur « l'évasion sociale » et au recrutement des retraités,
- la tendance à la baisse du niveau moyen de cotisations liée à l'extension de droits accordés par l'Etat à des catégories particulières : Moudjahidines, handicapés, étudiants bénéficiaires de l'AFS, de l'IAIG, CPE, apprentis...
- l'abaissement de la durée minimale de cotisations,
- les difficultés de recouvrement des créances et du patrimoine...

alors que les charges se sont alourdies sous l'effet :

- de l'augmentation des prix des médicaments et des actes médicaux,
- du poids du forfait hôpitaux et de l'extension de la population bénéficiaire non cotisante,
- de l'allongement de l'espérance de vie,
- l'abaissement de l'âge moyen de départ à la retraite.

Plusieurs actions internes ont été initiées par le secteur et ont contribué à atténuer les déficits, voire même réaliser des excédents, on citera :

- l'augmentation du taux de cotisation,
- l'amélioration du taux de recouvrement,
- l'impact de la revalorisation des salaires,

Mais les questions fondamentales restent posées et se situent autour :

- de l'élargissement de l'assiette des cotisations par l'emploi ,
- de la délimitation des domaines d'intervention de la sécurité sociale,
- du rôle dévolu aux différents intervenants dans le système de sécurité sociale à savoir : les caisses de sécurité sociale, l'Etat, les entreprises et les ménages.

A travers la réforme de la sécurité sociale et par là même de la réforme hospitalière, c'est toute la question du mode de redistribution, à la fois par les prélèvements et par les prestations, qui émerge et qui occupe encore la scène des débats sociaux au cours de ce semestre.

La nécessité de faire une évaluation objective du système de sécurité sociale tel que préconisé dans le PSRE se confirme au regard de l'insuffisance et de la contradiction rencontrées dans les données fournies par les différents organismes et institutions.

La situation financière des deux principales caisses (CNAS et CNR) est caractérisée au cours du second semestre 2002 par un excédent financier, quoiqu'il faille rappeler que l'appréhension ainsi que l'analyse de la situation financière des caisses partage les partenaires sociaux.

LA CNR

La CNR couvre au 31/12/2002, 1.416.163 pensionnés contre 1.334.759 au 31/12/2001. Le nombre de pensionnés s'est ainsi accru de 6% au cours de

l'année, soit un accroissement supérieur à celui de la population active, ce qui conjugué au taux de chômage élevé, peut faire craindre la poursuite de la détérioration du rapport : nombre de cotisant/retraité. En 1986, le rapport salarié retraité était de 8 pour 1, en l'an 2000 le rapport n'est plus que de 3 à 1. D'autre part, comme déjà abordé dans les précédents rapports de conjoncture, ce rythme d'évolution, supérieur à celui de la population active, aurait dû contribuer à atténuer le chômage par la libération de nouveaux postes de travail.

Hors les mesures relatives à la réduction de la vie active (retraite sans condition d'âge, réduction de la durée de cotisation etc..) n'ont pas eu l'effet pour lesquelles elles ont été conçues. Elles ont même contribué à cumuler des emplois et des revenus pour les uns sans pour autant libérer des emplois pour les chômeurs, augmentant ainsi les écarts liés à une distribution inégale des chances d'accéder à un à un emploi d'une part, et les charges de la CNR d'autre part.

La situation financière de la CNR, selon les données du ministère, malgré un déficit de 0,91 milliards de DA enregistré au cours du second semestre 2002, se caractérise par un excédent de 9,62 milliards de DA durant l'année 2002 contre 8,58 milliards en 2001.

La contradiction des données et les écarts d'analyses déjà enregistrées au cours de l'élaboration des précédents rapport de conjoncture et concernant la situation financière de la CNR sont telles qu'il n'est pas toujours possible d'appréhender la situation de la caisse sous tous ses aspects.

Au delà des problèmes de saisie et de fiabilité des données, c'est tout le problème de l'harmonisation des concepts et des nomenclatures utilisées par les agents économiques qui apparaît.

La nécessaire concertation et le développement de meilleures synergies entre les secteurs et au sein d'un même secteur se vérifient encore dans le cadre de l'évaluation du système de sécurité sociale..

LA CNAS

Au cours de l'année 2002 , la CNAS enregistre un excédent financier de 1,71 milliards de DA (prévisions de clôture). Les recettes sont passées de 77

milliards en 2001 à 90,28 milliards en 2002 soit un accroissement de 17%, alors que les dépenses sont passées de 77 milliards à 88,57 milliards, soit un accroissement de 15% au cours de la même période.

On relèvera que les dépenses de fonctionnement ont baissé aussi bien en terme absolu que relatif. Elles s'élevaient à 12,2 milliards de DA en 2001 soit 15,8% des dépenses et à 9,11 milliards de DA en 2002 soit 10,3% des dépenses.

Le nombre d'assurés sociaux est passé de 6.207.950 en 2001 à 6701 128 en 2002, soit un accroissement de près de 8% en une année.

Les catégories particulières, dont la cotisation est à la charge de l'Etat, regroupent 1.157.552 personnes en 2002 contre 1.845.858 en 2001. Les données disponibles ne permettent pas de situer et analyser l'origine de cette importante baisse de 37%.

IL faut rappeler, qu'au cours de l'année 2001, diverses mesures visant une meilleure maîtrise des dépenses avaient été mises en œuvre :

- fixation des tarifs de référence servant de base au remboursement des produits pharmaceutiques (arrêté ministériel du 21 juillet 2001),
- fixation de la liste des produit pharmaceutiques remboursables par la sécurité sociale(arrêté interministériel du 31 MAI 2001).
- campagne de sensibilisation auprès des prescripteurs sur les avantages des médicaments génériques ,
- actions visant l'amélioration des recouvrements de cotisations,
- lutte contre les phénomènes de sous déclaration et non déclaration,

La situation de la CNAS reste néanmoins préoccupante, même si globalement un solde positif est enregistré pour l'année 2002. Le recul du chômage encore à ses prémices n'infléchit pas encore la tendance de déclin du système de sécurité sociale.

D'autre part, il est utile de mentionner que l'importance du taux de couverture de la population, qui se situerait à plus de 80% de la population, ne doit pas faire perdre de vue les aspects suivants :

- une frange importante de la population active n'est pas couverte par la sécurité sociale. Il s'agit des primo - demandeurs d'emploi non inscrits au filet social, et des travailleurs non déclarés à la sécurité sociale (dont le nombre était déjà évalué à 1.500 000 environ en 1996 selon une enquête de l'ONS),

- les inégalités existantes entre les travailleurs affiliés et non affiliés à la sécurité sociale, s'accroissent aujourd'hui avec l'adjonction des inégalités entre les salariés à statut précaire et salariés permanents,
- les inégalités entre les chômeurs primo- demandeurs et ceux ayant déjà travaillé et cotisés à l'assurance chômage. Il faut souligner que la CNAC prend en charge uniquement les travailleurs compressés au titre de l'assurance chômage.

Les pertes d'emploi issues des autres formes de cessation de la relation de travail et notamment celles relatives à l'arrivée à terme du contrat de travail à durée déterminée, à la cessation d'activité légale de l'organisme employeur, aux départs volontaires, ne sont pas prises en considération.

8.5 - Le climat social : les réformes au cœur du débat social

Le climat social est influencé par le débat social sur les réformes lesquelles touchent un grand nombre de domaines : ceux que l'on évoque dans l'expression « grands chantiers de la réforme » - les Structures de l'Etat, la Justice, le Système Educatif - et ceux qui correspondent au système bancaire, avec notamment le système de paiement, à la fiscalité, à la comptabilité publique, à la comptabilité commerciale, à la privatisation et à la loi sur les hydrocarbures.

Remarquons que ce n'est pas tant la multiplicité des domaines des réformes qui donne sa caractéristique au débat social. Celle-ci est double : autant il y a consensus voire même adhésion enthousiaste lorsque réforme rime avec modernisation – c'est le cas du système de paiement s'agissant de la réforme du système bancaire autant, il y a rejet ou opposition forte lorsque réforme rime avec privatisation...

Celle-ci a suscité moult interrogations, interprétations, malentendus, hésitations et changements d'attitude que l'on est en droit de s'interroger si le débat n'est pas encore clos, d'une part, et si l'objet du débat ne devrait pas être aussi une meilleure communication puisant sa source dans la clarification des concepts et des enjeux, d'autre part.

L'année 2002 est caractérisée par une implication plus forte des différents partenaires sociaux dans le processus des réformes qui a concerné particulièrement :

- la refonte du système de sécurité sociale,
- la réforme du statut de la fonction publique,
- et enfin la privatisation des EPE.

Les résistances aux réformes, nourries par les hésitations et les tâtonnements des autorités sur les modalités de leur mise en œuvre, ont engendré en même temps l'inertie des opérateurs économique nationaux, et le désintérêt des partenaires étrangers.

Les positions des uns se sont radicalisées vis à vis, notamment, du processus de privatisation des entreprises publiques en même temps que les traditionnels clivages entre secteur privé - secteur public, syndicat - patronat se sont estompés en faveur de consensus autour de questions telles que :

- la sauvegarde de l'entreprise nationale,
- la réhabilitation du secteur productif,
- la lutte contre les activités informelles,
- la protection de la production nationale,
- l'amélioration de la communication et la concertation entre les partenaires sociaux,
- la nécessité urgente de réformer l'administration.

Le champ d'intervention de l'Etat partage les partenaires sociaux. Pour les uns, il s'agit de libérer l'Etat des actions en direction des entreprises de production pour qu'il s'attelle mieux aux gros travaux d'infrastructures, alors que, par ailleurs il est encore sollicité dans les actions de restructuration des entreprises.

Le rôle direct attendu du PSRE sur le redéploiement des entreprises productives traduit cette différence d'approche.

IL faut rappeler que le PSRE, qui porte sur un montant de 525 milliards de DA et qui couvre la période 2001-2004, a pour objectifs essentiels :

- la lutte contre la pauvreté,
- la création d'emploi,
- l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien.

Les actions retenues dans le PSRE « visent l'impulsion des activités économiques à travers l'ensemble du territoire national, et plus particulièrement dans les zones défavorisées, et la création d'emploi et l'amélioration du pouvoir d'achat. Elles s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et dans celui de la politique d'aménagement du territoire tendant à la réduction des déséquilibres intra et inter régionaux. »

La privatisation des entreprises publiques continue quant à elle à polariser les divergences entre les partenaires sociaux. Des considérations idéologiques et/ou d'intérêt de groupes dominant souvent les débats, au détriment d'analyses pragmatiques dans lesquelles la sauvegarde de l'entreprise, le développement de l'emploi et du savoir faire et la garantie de l'avenir de nombreux jeunes au chômage ou œuvrant dans l'informel, constitueraient les priorités.

Les partenaires sociaux ont déploré l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat par la multiplication des zones de non droit et l'extension de l'informel.

Les analyses et les appréciations sur les questions relatives à la pression fiscale, à l'accès aux crédits, à l'accès au foncier, aux lourdeurs administratives, mettent plus en relief l'iniquité et la perversion dans l'application des lois en vigueur que la nature de leurs exigences.

Le climat social dans le monde du travail, et donc exprimé par les conflits de travail et les grèves, reste relativement tendu. Le nombre de grèves a augmenté ; il est passé de 90 au second semestre 2001 à 95 au second semestre 2002. Les grèves se sont durcies en terme de durée. Le nombre de journées perdues a été multiplié par trois passant de 120.530 à 396.180. Mais le taux de participation s'est réduit passant de 61% en 2001 à 34% en 2002.

Les revendications pour le paiement des retards de salaires ont légèrement diminué, bien qu'elles restent dominantes. En revanche, les revendications autour de la protection sociale, des relations professionnelles, des relations de travail ont augmenté. Cette évolution dans la nature des revendications peut être considérée comme un progrès laissant supposer une amélioration de la perception de l'environnement de la part des travailleurs.

Néanmoins, plus de la moitié des grèves(58,95%) n'ont respecté aucune phase de la procédure légale en matière de droit de grève, contre 20% en 2001. Ce qui

va dans le sens des difficultés à rétablir la confiance des citoyens en général dans le respect les lois en vigueur.

CONCLUSION GENERALE

L'année 2002 a été clôturée avec un taux de croissance global appréciable (+4,1%), une inflation maîtrisée et des équilibres financiers consolidés.

Cependant, cette croissance reste insuffisante eu égard au potentiel et aux capacités de redéploiement de l'économie nationale et aux déficits sociaux .

Cette évolution permet de noter aussi les difficultés accrues de certains secteurs de la sphère réelle, notamment celles du secteur industriel public, à contribuer positivement à la croissance.

La production agricole, pour l'année 2002, s'est malheureusement traduite par un recul de -1,3% en volume. Le PNDA, pourtant présenté comme alternative salubre devant permettre à l'agriculture algérienne de se défaire des effets néfastes liés aux aléas climatiques et d'asseoir structurellement et durablement des taux de croissance positifs, ne semble pas pour l'instant en mesure de répondre à cette préoccupation.

Au niveau du secteur de l'énergie et des mines, la conjoncture a été marquée par les différentes positions tranchées affichées par les opérateurs économiques et sociaux à travers le feed back suscité par les importants projets de réformes annoncées par les pouvoirs publics

La conjoncture économique a également été marquée par la poursuite de la consolidation des équilibres macro- économiques contrariés, cependant, par l'augmentation de l'encours de la dette de 3%.

Au plan social, elle reste dominée par l'ampleur d'un chômage devenu endémique. Cette situation est amplifiée par l'absence d'investissements structurants et l'inefficience des politiques sociales alternatives trop pesantes sur le budget de l'Etat et sans profondeur stratégique pour pouvoir améliorer un profil de situation sans négliger l'apport du PSRE dans le domaine des équipements collectifs. Le P.S.R.E a participé de manière significative au rattrapage des retards cumulés en matière de déficits sociaux et au désenclavement des populations dont la situation économique s'est fortement détériorée ces dernières années suite à l'absence de moyens et aux contraintes sécuritaires.

Sur un autre plan, les retards et les hésitations accusés dans la conduite des réformes structurelles faute de consensus entre partenaires sociaux d'une part,

l'instabilité des différents modes de gestion des participations de l'Etat, le peu d'impact et l'impertinence des politiques publiques sectorielles en direction de la sphère réelle, d'autre part, ont pesé lourdement et négativement sur les performances des secteurs traditionnellement porteurs de croissance .

Les actions de mise à niveau des entreprises publiques et privées, dont la teneur et le rythme de mise en œuvre se caractérisent par une insuffisante prise en charge et un manque de coordination, sont de plus en plus évanescentes ce qui aggrave leur handicap à soutenir les exigences et les contraintes pour une meilleure satisfaction qualitative et quantitative du marché local face aux conséquences attendues de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et autres échéances internationales.

Les Pouvoirs Publics sont interpellés sur l'importance et l'urgence de la prise en charge de cette mise à niveau dont le succès dépend beaucoup de la maîtrise des politiques sectorielles et de leur coordination.

Des questionnements importants et récurrents sur le contenu des réformes, leur rythme de conduite et le consensus préalable, ne sont toujours pas tranchés. La valse des décisions et des projets aussitôt annoncés aussitôt retirés dénote, si besoin est, les divergences des intérêts et des points de vues que seul un débat large, serein et organisé serait à même d'aplanir.

Par ailleurs, la mise en œuvre des nouveaux dispositifs destinés à accompagner la restructuration du secteur productif, en particulier par le biais de la privatisation et de l'investissement, ne s'est pas encore traduite par des opérations concrètes. Les quelques initiatives timides entreprises dans ce sens butent toujours sur l'instabilité des schémas juridiques et des structures institutionnelles d'encadrement.

C'est pourquoi, la nécessité de conduire les réformes économiques sur le plan structurel et institutionnel à partir d'un centre de décision unifié est impérative. Ceci permettrait d'impulser une dynamique nouvelle en fonction de critères de cohérence, de stratégie et d'organisation.

Les tergiversations autour de la conduite des réformes risquent non seulement de conduire à l'effondrement du tissu productif mais aussi d'enliser les rapports économiques et sociaux dans des situations perverses qui n'aideront qu'au développement de la spéculation pour imposer, à terme, l'économie informelle

et la corruption comme principaux modes de fonctionnement de l'économie et facteur d'intégration sociale.

RECOMMANDATIONS

Malgré un taux de croissance qui semble exprimer une amorce de la relance des activités dans les secteurs du BTPH et des services à la faveur du plan de soutien à la relance économique, les faibles scores enregistrés par les secteurs industriels et agricoles traduisent, pour le premier, l'absence persistante d'une vision stratégique de reconfiguration des activités et de consolidation des branches et, pour le second, la forte dépendance à l'égard des conditions climatiques.

De l'observation et de l'analyse de la situation qui a prévalu en 2002 tant au plan des activités économiques que dans la sphère sociale, la Commission de l'Evaluation constate que de nombreuses recommandations passées demeurent toujours d'actualité et mériteraient une plus grande attention de la part des pouvoirs publics en ce qu'elles recèlent comme suggestions visant essentiellement :

- la nécessité d'une clarification des politiques publiques ou leur adaptation, en vue d'une distribution plus efficace et efficiente des rôles entre les différents acteurs de l'activité économique, que sont le Gouvernement, les opérateurs économiques et les partenaires sociaux ;
- l'élaboration d'un bilan sur les différentes réformes engagées et souvent inachevées, qu'il s'agisse de la gestion des capitaux marchands de l'Etat, de la promotion de l'investissement, de la fiscalité, du système financier et bancaire, etc... ;
- la nécessité de la définition d'une vision, à moyen et long termes, relative aux secteurs structurants, tels que l'industrie, le BTPH, l'agriculture, les télécommunications, les PMI/PME ;
- la mise en œuvre des réformes des structures de l'Etat pour l'instauration d'une meilleure gouvernance de la « chose publique » sans oublier le souci de l'amélioration de la confiance dans la relation Etat citoyen.

La conjoncture économique et sociale du second semestre et de l'année 2002 appelle, de la part de la Commission, les recommandations suivantes :

SUR LE PLAN DES POLITIQUES SECTORIELLES :

- la consolidation des équilibres macro-économiques de la situation du Trésor public et des banques et l'accroissement de la demande interne aussi

bien des entreprises que des consommateurs constituent des facteurs suffisants pour justifier l'urgence de mettre en place les dispositifs et les mesures à même d'insuffler un rythme élevé à une croissance qui devra s'inscrire dans la durée ;

- le développement des activités productives, productrices de richesse et de valeur ajoutée et créatrices d'emplois, demeure la seule alternative aux exigences d'atteinte d'une croissance durable, capable de répondre aux attentes de la société pour une amélioration des revenus et des conditions de vie des citoyens et la réduction progressive du taux de chômage. Pour ce faire, il y a lieu d'accélérer le processus d'élaboration d'une politique de préservation et de modernisation de l'outil industriel existant, de promotion de l'investissement national et étranger, de renforcement des capacités managériales, sans oublier l'élimination des contraintes et des entraves induites par un environnement qui semble refuser d'opérer à sa mue, tant les résistances au changement semblent omniprésentes ;
- la recherche d'un meilleur essaimage des activités qui gravitent autour du secteur des hydrocarbures pourrait contribuer à la création de nombreuses entreprises et partant à la création d'emplois et au développement de nouveaux métiers ;
- une plus grande « implication » des entreprises algériennes dans la conception et la réalisation des investissements dans les branches de l'énergie, de l'électricité, du gaz, des travaux publics, de l'habitat, de l'hydraulique, constitue un paramètre de la plus haute importance d'intégration, de consolidation et de développement des moyens matériels et des compétences humaines ;
- un meilleur encadrement des programmes de développement rural et de la production agricole devrait constituer un souci majeur et permanent des responsables du secteur au risque de détourner le PNDAR de sa vocation initiale à savoir sa participation au développement de la production pour contribuer à la réduction de la facture alimentaire et à la promotion du monde rural ;
- les activités du BTPH, bien qu'ayant enregistré une croissance appréciable, devront bénéficier de plus de financements et d'un meilleur encadrement.

- Une attention particulière devra être accordée aux projets structurants, tels que les autoroutes, les voies ferrées, les ouvrages hydrauliques et à ceux d'essence sociale comme le logement et les infrastructures socioculturelles ;
- le renforcement et la modernisation du système de collecte et de traitement de l'information économique et sociale devrait aussi figurer en bonne place dans le programme de travail des autorités publiques.

SUR LE PLAN FINANCIER :

l'amélioration des paramètres budgétaires et financiers ne devrait pas faire passer au second plan l'incontournable nécessité de réforme financière et des systèmes bancaire et fiscal. La refonte des procédures d'allocation budgétaire devrait introduire plus de rationalité dans les mécanismes de répartition des crédits et de rigueur dans leur utilisation ;

- l'absence d'une véritable animation de la politique des crédits, du marché financier et de l'intermédiation bancaire, ne peut que perpétuer l'attitude considérée trop prudente et très souvent hésitante, des « dispositifs » en place à s'impliquer d'avantage dans la dynamisation des investissements et à prendre le « risque » dans l'accompagnement de très nombreux projets dont les initiateurs éprouvent d'énormes difficultés pour leur financement ;
- les institutions en charge du suivi et du contrôle des grands flux d'ordres financier, commercial, monétaire et autres devraient faire preuve de plus de présence et de vigilance afin de préserver aussi bien les intérêts du pays que ceux du citoyen qu'il soit consommateur ou épargnant ;

SUR LE PLAN SOCIAL :

- la persistance des tensions sociales malgré les efforts entrepris par l'Etat dans divers secteurs sociaux dénote l'absence d'efficacité des politiques mises en œuvre. Le malaise profond né du déficit de la gouvernance aux différents niveaux de l'administration alimente les revendications et détériore le rapport de confiance entre le citoyen et l'Etat. L'amélioration de ce rapport de confiance qui reste fondamental dans le rétablissement d'une paix sociale durable, passe essentiellement par la réhabilitation de toutes les fonctions de l'Etat ;

- les considérations idéologiques, qui se confondent souvent avec les intérêts de groupes, continuent de dominer les débats entre les partenaires sociaux. Les intérêts des travailleurs et le devenir des jeunes chômeurs occupent dans ces débats un espace qui est nettement en deçà des pressions exercées sur la stabilité sociale, par les problèmes de l'emploi, du chômage et des structures démographiques.
La réalisation d'un pacte social autour de questions urgentes conditionnant à la fois une paix sociale durable reste d'actualité ;
- la surveillance active de la sphère informelle porteuse de véritables dangers devra de plus en plus figurer au titre des missions de l'Etat ; la corruption et l'apparition de zones de non droit constituent également une menace importante pour la protection du citoyens aux plans de l'hygiène, de la santé et de la sécurité.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION DE L'EVALUATION

Alger, le 16 Avril 2003

Procès -Verbal d'adoption

La Commission de l'Evaluation réunie, en séance plénière, le mercredi 16 avril 2002, au siège du Conseil National Economique et Social, après échanges de points de vue, a adopté à l'unanimité, le présent projet de rapport portant sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2002.

Le Président
de la Commission

M. BOUHALI